



## COVID-19

# Le déconfinement commence ce lundi

Après quarante-six jours de confinement décidé dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, le gouvernement, par le biais du Premier ministre, Clément Mouamba, a annoncé un déconfinement progressif. Effectif à compter de ce 18 mai, ce déconfinement cible Brazzaville et Pointe-Noire comme des zones à risque alors que les dix autres départements du Congo voient les mesures largement assouplies.

Pour Brazzaville et Pointe-Noire notamment, le Premier ministre a insisté sur la sensibilisation au respect des mesures barrières, le port obligatoire de masque et le renforcement des capacités de prises en charge clinique. Il autorise par ailleurs la reprise du transport intra-urbain, sous certaines conditions, l'ouverture des marchés domaniaux, cinq jours sur sept et la reprise des cours pour les classes d'examen à partir du 1er juin.

Pages 7,8,9 et 10



Clément Mouamba



L'ouverture des travaux du comité national économique et financier Adiac

## ECONOMIE

# Les prévisions de croissance chutent à moins 6 % cette année

De 2,4% l'année dernière, les prévisions de croissance du Congo en 2020 chutent entre -6% et -9% a indiqué le comité national et financier lors de sa réunion tenue le 15 mai à Brazzaville.

Selon les spécialistes des finances et de la monnaie, cette chute est consécutive aux

effets dévastateurs de la pandémie du coronavirus sur les activités économiques. Cependant, le gouvernement entend mobiliser des financements en faveur des chantiers de BTP, du tourisme et de l'hôtellerie, pour tenter de redémarrer la machine économique.

Page 2

## ALIMENTATION

# Le PAM alerte sur la fragilité de la situation au Congo

Le représentant résident du Programme alimentaire mondial (PAM), Jean Martin Bauer, a exprimé, dans une interview exclusive aux Dépêches de Brazzaville, sa vive préoccupation quant à la fragilité du système alimentaire du Congo en cette période du Covid-19. « Nous sortons du confinement mais les problèmes d'insécurité alimentaire, de faim au niveau des zones urbaines et peut-être d'autres zones du pays perdurent encore. Nous constatons qu'il y a une forte demande sur le terrain, il faudrait que nous puissions nous mobiliser pour apporter une assistance à toutes ces personnes qui font face à des prix très élevés sur le marché », a-t-il déclaré.



Page 3

Jean Martin Bauer

## FOOTBALL

# La Fécofoot vole au secours des clubs et joueurs congolais

Soutenue par la Fifa, la Fédération congolaise de football (Fécofoot) a volé au secours des clubs et joueurs congolais en leur versant des primes de soutien. « Nous avons travaillé avec la Fifa sur ce dossier. En attendant l'assistance promise par le président de la Fifa, nous étions contraints de prendre les fonds des coûts opérationnels de la Fécofoot d'autant plus qu'il n'y a plus de championnat pour les mettre à la disposition de la famille du football », a indiqué le président de la Fécofoot, Jean Guy Blaise Mayolas.

Page 16



Jean Guy Blaise Mayolas remettant le chèque au représentant des Diablos noirs

### ALERTE COVID-19

**En cas d'apparition de symptômes, appelez le 34 34 pour la prise en charge**

### ÉDITORIAL

**Municipalité**

Page 2

## ÉDITORIAL

## Municipalité

Dans moins d'une semaine, la capitale du Congo connaîtra la personne qui s'installera à son hôtel de ville pour exercer les prestigieuses fonctions de maire. Poste convoité si on ose dire. Il est clair qu'en considération de son poids dans l'Assemblée locale et de l'appui de ses alliés, le Parti congolais du travail-PCT portera son préféré à la tête de Brazzaville. Comme si elle voulait prévenir toute mauvaise surprise, la principale formation politique de la majorité a pris les devants la semaine dernière en annonçant que c'est bien dans ses rangs que sortira le postulant au poste.

Quelque chose était sans doute resté en travers de la gorge du PCT quand on pense aux péripéties qui avaient abouti à l'élection, il y a trois ans, de l'ancien maire de Brazzaville, depuis, écroué à la maison d'arrêt pour une affaire de détournement présumé de deniers publics. On ne saurait vraiment avancer que ce dernier avait été présenté et soutenu par le PCT. Enfin, c'est du passé ! Néanmoins, le poste de maire de Brazzaville a ceci d'exigeant que l'on se trouve dans la ville qui a abrité les principales institutions de la République et concentre près du tiers de la population du pays. On disait d'elle qu'elle devait donner le rythme et imprimer la cadence de la marche du Congo vers son épanouissement.

Brazzaville est à l'évidence la vitrine du Congo et doit le demeurer. Il est donc permis au parti majoritaire dans l'Assemblée des élus locaux de prendre ce qui lui revient. C'est une règle élémentaire du principe de représentation dans un régime pluraliste. En même temps, une telle semence ne donnerait de bons fruits que si le futur maire de Brazzaville prend à bras le corps les nombreux problèmes, les immenses défis connus de tous mais dont on peine à comprendre pourquoi ils s'accumulent au fil des mandats.

C'est vrai qu'un chantier comme Brazzaville exige de l'argent et même beaucoup d'argent. Cependant, le pari de réussir ne consiste pas à dédier le peu de moyens qui lui sont octroyés aux acrobaties de la malversation. Ces mois derniers, les conseillers de Brazzaville et des localités de l'intérieur ont montré qu'ils ne sont pas des faire-valoir. Par leur action concertée, démocratique et sans brutalité, ils ont conduit la tutelle à prendre des décisions inédites sur le fonctionnement des mairies et des conseils départementaux.

Tour à tour, la Cuvette, les Plateaux, le Niari et Brazzaville se sont défaits de leurs élus hauts placés qui se la gavaient à leur seul profit. Les nouvelles venant de la Likouala semblent aussi les mêmes. Pour dire que dans le moment présent où la vigilance des administrés est de mise, que l'on soit porté par son parti ou pas, le terrain reste la mesure de toute action pour celui qui bénéficie d'un mandat public.

Les Dépêches de Brazzaville

## COVID-19

## Le gouvernement congolais mise sur la dynamique du système bancaire

L'impact de la crise sanitaire du Covid-19 est perceptible sur les activités économiques, entraînant une baisse des prévisions de croissance entre -6 et -9% en 2020, contre 2,4% l'an dernier. L'exécutif entend mobiliser des financements en faveur des chantiers de BTP, du tourisme et de l'hôtellerie, pour tenter de redémarrer la machine de l'économie.

Le Comité national économique et financier, qui s'est réuni à la banque centrale à Brazzaville le 15 mai, a relevé les conséquences dévastatrices de la pandémie du coronavirus sur l'emploi, la croissance et la consommation. Par rapport à l'extérieur, les experts ont fait état des difficultés à venir en matière d'importations et d'exportations.

Mais le directeur national de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Michel Dzombala, s'est montré rassurant peu après la réunion du comité national économique et financier. « Les banques congolaises se portent bien malgré la crise. Toutes les mesures qui sont prises par le gouvernement, la banque centrale et les autres acteurs vont dans le sens de pou-

voir permettre aux établissements bancaires de continuer à financer l'économie de façon à ce que les entreprises, les particuliers, puissent retrouver une activité et un mode de vie souhaitable », a-t-il assuré.

Pour encourager les banques à prêter de l'argent aux entreprises, l'État congolais a pris des mesures, dans le cadre de la task force, dans le sens de l'assouplissement de sa politique monétaire, notamment à travers la baisse du taux directeur, du taux de la facilité de prêt marginal. Les autorités ont également décidé d'élargir la qualité de certains supports qui sont admis au financement. « Nous pensons que dans les prochaines semaines, les banques vont mettre en place les différentes me-

sures qui leur incombent pour pouvoir apporter ou soulager les entreprises, dont celles qui évoluent dans les secteurs complètement sinistrés du BTP, du tourisme et de l'hôtellerie », a ajouté le directeur national de la BEAC.

À noter qu'au cours de leur réunion, les membres du Comité national économique et financier ont adopté le règlement intérieur de cette nouvelle entité née des cendres du comité monétaire économique et financier et du Conseil national de crédit. La rencontre de vendredi dernier, dont certains membres ont participé en visioconférence, a été donc une session inaugurale de cette instance technique de politique monétaire et financière.

Fiacre Kombo

## Le R C apporte 10 millions FCFA au Fonds national de solidarité

Le Rassemblement Citoyen (RC) de Claude Alphonse Nsilou a fait le 14 mai dernier à Brazzaville, un don de dix millions FCFA au Fonds national de solidarité mis en place pour lutter contre les effets du Covid-19.

« Ce geste répond à l'appel du chef de l'Etat à la solidarité dans le cadre de lutte contre le coronavirus », a indiqué le membre du bureau exécutif de ce parti, Tanguy Fouémina. Le chèque en numéraire remis par ce dernier, a été réceptionné par le ministre délégué chargé du Budget Ludovic Ngatsé.

Tanguy Fouémina a signifié que depuis le début de la pandémie du Covid-19, les pouvoirs publics ne cessent d'interpeller les forces vives de la na-

tion et les partis politiques de s'impliquer dans la lutte contre la maladie. « C'est en réponse à cet appel que le parti RC est venu apporter sa modeste contribution au Fonds Covid-19. Ce don en numéraire traduit la détermination de son président Claude Alphonse Nsilou de s'associer au gouvernement pour lutter contre le coronavirus qui a mis à terre les secteurs actifs du pays », a-t-il ajouté.

Jean Jacques Koubemba

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou  
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

## PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,  
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,  
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,  
Dani Ndongidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,  
Sylvie Addhas

## Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,  
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé  
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo  
IMPRIMERIE  
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),  
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service),  
Eustel Chrispain Stevy Oba,  
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo  
Tél.: 06 700 09 00  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## INTERVIEW

## Jean-Martin Bauer : le Covid-19 a démontré la fragilité du système alimentaire au Congo

Le représentant du Programme alimentaire mondial (PAM), Jean-Martin Bauer, fait le point dans cet entretien aux Dépêches de Brazzaville, des interventions menées par son institution au Congo, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (Covid-19) et les inondations ayant touché certaines régions du pays.

**Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : Pouvez-vous nous faire le point, à mi-parcours, des interventions du PAM dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 au Congo ?**

**Jean-Martin Bauer (J M B) :** L'épidémie du Covid-19 est une priorité pour les Nations unies. Pour le PAM, nous souhaitons pouvoir contribuer à la réponse nationale qui se met en place. Nous avons une série d'actions pour répondre aux effets de l'épidémie sur la sécurité alimentaire. La première chose a été la distribution des rations sèches aux élèves du primaire. Nous avons lancé cette distribution au mois d'avril avec le monsieur le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Il s'agissait de la distribution du riz, de haricot, d'huile végétale, de poisson, de sel à 61000 élèves du primaire dans les écoles de la Bouenza, du Pool, de la Cuvette, de la Sangha, de la Likouala et des Plateaux.

La deuxième réponse concerne le lancement des transferts monétaires en faveur de la population vulnérable de Brazzaville. Le Covid-19 a été accompagné par une série de mesures pour prévenir sa propagation, notamment le couvre-feu, le confinement. Tout cela a eu des effets sur la sécurité alimentaire en particulier des ménages les plus vulnérables. Ainsi, nous avons fait une analyse qui a estimé que le nombre de personnes qui ne mangent pas à leur faim à Brazzaville et Pointe-Noire, est passé de 150 mille à 300 mille personnes.

Nous avons récemment lancé avec le ministre des Affaires sociales, l'opération de transferts monétaires en faveur de 34 mille personnes. Chacune d'elle a reçu 10400 FCFA pour pouvoir acheter les produits essentiels. Le plus grand enjeu c'est de passer à l'échelle. J'encouragerai tous les partenaires qui œuvrent dans le domaine de la protection sociale et de la sécurité alimentaire de faire ce qu'ils peuvent pour qu'un maximum de personnes puissent recevoir des bons alimentaires ou de l'argent pour pouvoir s'acheter de quoi à manger, c'est très important.

La troisième réponse du PAM a été un appui logistique. La logistique est l'un de nos domaines d'excellence. Nous avons des camions, des entrepôts dans le pays. Tout cela peut aider le gouvernement et les partenaires à gérer la réponse. Nous avons conclu un contrat avec la Centrale d'achat des médicaments essentiels et des produits de santé pour l'aider à déplacer d'un coin du territoire du matériel. Nous avons aussi joué un rôle dans l'arrivée de certains cargos de l'étranger pour faire venir au Congo des équipements médicaux qui sont nécessaires pour cette réponse.

**LDB : Vous avez parlé de quatre actions, quelle est la dernière ?**

**J M B :** Le dernier élément de nos interventions, c'est une réponse à plus long terme. Nous avons compris avec l'épidémie de Covid-19 que les systèmes alimentaires au Congo sont fragiles. Ce n'est pas la première fois que

nous le voyons, il y a aussi la crise des prix en 2007-2008 qui a mis en lumière la grande vulnérabilité du Congo par rapport à des perturbations du marché international. Le pays importe 70%, soit une facture d'importation de 600 milliards FCFA (chiffres du gouvernement). C'est quelque chose qui est un facteur de vulnérabilité quand il y a un événement comme le Covid-19 ou comme la hausse des prix. Il faut pouvoir contrecarrer cela.

Ce que fait le PAM de façon concrète, c'est appuyer la transformation du manioc. Il y a au Congo beaucoup de manioc, il n'est pas suffisamment transformé, on ne valorise pas ce produit pour en faire quelque chose qui puisse concurrencer ce flux d'importation, voire remplacer les importations. Idéalement, le Congo devrait pouvoir se fier ou se reposer sur la production nationale afin de s'approvisionner y compris en période de crise. En ce moment, nous travaillons en particulier dans la Bouenza avec des groupes de productrices et transformatrices de manioc. Nous avons fait venir au mois de décembre dernier des spécialistes béninois et ivoiriens pour travailler avec les artisans-soudeurs de la Bouenza. Le but était de construire des machines qui transforment le manioc en gari et en l'attiéké, des produits qui ne sont pas encore très connus au Congo.

En cette période de crise due au Covid-19, nous allons travailler sur ces produits à base de manioc pour faire en sorte que les



groupes qui y produisent et y vendent puissent avoir de plus grandes capacités à approvisionner le marché national. Cela passe par la mécanisation de certaines étapes de la transformation en particulier mais aussi la mise en relation sur la chaîne de valeur manioc entre ces groupes de producteurs et les marchés urbains.

**LDB : Le PAM a récemment alerté sur la multiplication du nombre de personnes souffrant de famine en 2020. Le Congo est-il concerné par cette menace ?**

**J M B :** Le Congo n'est pas isolé de cette dynamique globale, il y a un risque. Sur le plan international, le chiffre que vous avez dû entendre c'est pratiquement un doublement du nombre de personnes en insécurité alimentaire qui est passé de 130 millions en 2019 à environ 260 millions cette année, c'est une projection si rien n'est fait. Nous espérons que les gouvernements, les partenaires au niveau international sauront se mobiliser pour éviter ce scénario catastrophe. Donc, il nous revient en tant que système inter-

national de se mobiliser pour éviter le pire. Le Congo est concerné dans la mesure où on a vu cette augmentation de la sécurité alimentaire en milieu urbain.

**LDB : Avez-vous un appel à lancer à l'endroit du gouvernement et de vos partenaires ?**

**J M B :** L'appel, c'est se mobiliser. Nous sortons du confinement dans quelques heures, mais les problèmes d'insécurité alimentaire, de la faim au niveau des zones urbaines et peut-être d'autres zones du pays perdurent encore. Nous constatons qu'il y a une forte demande sur le terrain, il faudrait que nous puissions nous mobiliser maintenant pour apporter une assistance à toutes ces personnes qui ont perdu leurs emplois, leurs moyens de subsistance, qui font face à des prix très élevés sur le marché. C'est maintenant qu'il faut se mobiliser pour qu'on ait aussi une chance de se rétablir et d'éviter le pire.

*Propos suscités par Parfait Wilfried Douniama*

## LE FAIT DU JOUR

## Portes entrouvertes

Un mois et demi que le commerce de biens divers, en dehors de l'alimentation, est resté fermé à Brazzaville et sur le territoire national. C'est long, angoissant, désespérant pour les tenanciers des échoppes du commerce général. La faute à la pandémie du Covid-19 qui, dans sa course effrénée, a mis tout sens dessus-dessous donnant du fil à retordre aux décideurs publics et aux experts les plus astucieux.

Comment le beau monde des marchands de matériaux de construction, du vêtement, de la mode, de la vaisselle ; comment les restaurateurs ont-ils essayé, pendant tout ce temps, de garder la tête hors de l'eau ? Prenons-en le cas précis des

commerçants. Par Poto-Poto, dans le troisième arrondissement de Brazzaville, lieu animé du trafic du gros et du détail tenu presque exclusivement par la communauté ouest-africaine, on a observé depuis le début du confinement des scènes qui rappellent que l'homme n'est jamais à court d'idées.

En apparence, toutes les boutiques du périmètre du marché de Poto-Poto, comme celles des autres quartiers de la ville, frappées par la mesure de fermeture, sont portes closes. Elles sont toutes cadenassées. Pourtant, les propriétaires de ces places sont là, debout ou assis tout autour, le regard circulaire comme s'ils visaient d'éventuels cambrioleurs. N'oublions pas

que pendant quelques jours, heureusement avec une ampleur limitée, des malfaiteurs étaient passés à l'acte chez certains d'entre eux en dévalisant leurs boutiques.

En fait, ces hommes sont devant leurs magasins pour répondre à la moindre demande d'achat. Quand le colloque avec le client qu'ils ont fini par attirer vers eux s'avère concluant, ils jettent un coup d'œil alentour pour aviser qu'aucun agent des services de répression n'est en repérage, puis le tour est joué. Par une porte dérobée ou par la principale ouverte de moitié, la marchandise est livrée en mode confinement sans le moindre fracas. Autant d'astuces donc depuis la mise en place des me-

sures de lutte contre le Covid-19.

Si on signale les cas de particuliers qui font du transport en commun moyennant une palme accrochée à leur voiture personnelle pour simuler un convoi funèbre, on voit que les commerçants de la capitale ont aussi eu leur protocole anti oisiveté : ne pas complètement fermer. A ce jour, les Brazzavillois semblent en quête d'une annonce de réouverture qui les ferait bondir de joie. Pour autant les restrictions et les contraintes ne seront pas toutes levées étant donné la progression de la maladie. Au fond, nous vivons une époque exceptionnelle dont on ne mesure pas encore la nature des modifications qu'elle va apporter à nos habitudes.

*Gankama N'Siah*

## CIRCULATION ROUTIÈRE

## La mairie de Brazzaville installe les panneaux de signalisation dans les grandes artères

Guy Marius Okana, le maire de la ville de Brazzaville par intérim, a procédé, le 14 mai, au lancement de la restauration des panneaux de signalisation et des lignes discontinues et des passages piétons dans les différentes voies publiques de la ville capitale en présence des maires de Poto-Poto et Moundali

Cette opération, qui s'est déroulée en présence des administrateurs maires de Poto-Poto et de Moundali, Jacques Elion et Benjamin Alphonse Loukakou, s'inscrit dans le cadre de la poursuite du programme de la mairie centrale, voté par les conseillers municipaux en 2017. Elle s'est tenue sur l'avenue de la Paix, dans le troisième arrondissement, Poto-Poto.

Elle vise, en effet, la restau-

**« Le goudron qui parle est le visage d'une ville. Je suis très content de cette belle initiative du maire et cela facilitera les personnes et les chauffeurs qui ne maîtrisent pas le code de la route... »**



Guy Marius Okana lance l'opération d'installation des panneaux de signalisation/Adiac

ration des panneaux de signalisation, une manière de redonner à Brazzaville son image d'autant. Elle permettra également de réguler la circulation tout en facilitant

une bonne communication entre les usagers de la route. Selon Guy Marius Okana, cette opération s'étendra dans toutes les grandes artères de Brazzaville à travers

l'emplacement des dalles dans les ruelles, la fermeture des nids de poules ainsi que la réhabilitation des panneaux de signalisation et des lignes discontinues puis les passages

piétons. « Les panneaux de signalisation permettront à la police de circulation de réguler la circulation automobile et piétonne. Cela permettra à la circulation de notre ville de prendre un élan parce que les panneaux de tout genre seront disponibles partout. L'avenue de la Paix est une voie symbolique pour notre ville. Cette opération couvrira toute notre ville capitale. Cette initiative concerne la prospérité de Brazzaville », a-t-il signifié. « Le goudron qui parle est le visage d'une ville. Je suis très content de cette belle initiative du maire et cela facilitera les personnes et les chauffeurs qui ne maîtrisent pas le code de la route. Merci infiniment et félicitation pour cette magnifique idée », a précisé un habitant de Poto-Poto qui, attendait ce geste depuis plusieurs années.

Rude Ngoma

## NUMÉRIQUE

## Congo Business et 10 000 Codeurs s'associent pour booster l'émergence de l'écosystème tech congolais

Le réseau international Congo Business Network et l'association 10 000 Codeurs ont signé un accord de partenariat pour travailler sur des projets communs afin de booster l'émergence de l'écosystème tech de la République démocratique du Congo.

« Nous sommes ravis de développer ce partenariat avec 10 000 Codeurs. Douglas Mbiandou apporte une vaste expérience dans la tech et un large réseau de contacts en Europe et en Afrique. Ce sont les expertises pointues dans le numérique et les relations solides dans le monde des affaires dont nous avons besoin pour construire un écosystème tech congolais de demain », a déclaré Noel K. Tshiani, fondateur de Congo Business Network et président de Agere Global, une société de conseil en investissement et stratégie commerciale basée à New York City.

Pour Douglas Mbiandou, fondateur de 10 000 Codeurs et président de OBJIS, un centre de formation en informatique, c'est l'occasion de mettre son réseau d'experts du numérique au service de l'économie congolaise. Un challenge qui devient possible car Noel K. Tshiani a su fédérer à travers ce réseau d'affaires international les startups tech à fort poten-

tiel de la scène congolaise. « Nos experts ont hâte de mettre leur expérience dans les métiers tels que le développement d'applications Web et mobile, le test, la cybersécurité, l'agilité, l'expérience utilisateur, le design thinking et le marketing digital, sans oublier les technologies du futur telles que la blockchain, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la big data, les drones et la réalité augmentée au service de

l'écosystème tech congolais », a-t-il affirmé.

Membre du comité « Numérique pour l'éducation, l'employabilité et l'insertion professionnelle » de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'ONG 10 000 Codeurs fédère un réseau de plus de deux cents experts afin de former et insérer de 2015 à 2025 plus de 10 000 jeunes (18-35 ans) du continent africain dans les métiers du numérique, en vue de faire émerger une

Afrique poumon de l'industrie mondiale du numérique. Plus que des futurs professionnels du numérique, 10 000 Codeurs prépare les entrepreneurs et les leaders de demain car l'Afrique a besoin d'avoir une jeunesse décomplexée, consciente de son potentiel, possédant une intelligence émotionnelle et sociale, et maîtrisant les codes de l'entreprise.

De plus, trois cents jeunes ont été accompagnés à ce jour au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au

Cameroun, au Congo-Brazzaville et en Guinée vers le métier de développeur d'applications Web et mobile. Et 76 % des bénéficiaires ayant terminé le cursus de formation ont été insérés dans le marché du travail.

Congo Business Network est un réseau d'affaires international des entrepreneurs congolais dont la mission est de connecter les entrepreneurs congolais afin de les propulser dans les médias pour parler de leurs parcours et leurs solutions dans les secteurs tels que la tech, l'agriculture, l'énergie, l'éducation et la santé.

Le réseau assiste également les entrepreneurs à trouver des partenaires commerciaux et des investisseurs privés et institutionnels dans la diaspora et au Congo pour booster la croissance et la réussite des startups congolaises. Parmi les startups tech majeures congolaises figurent Tinda, eMart.cd, Ma xiCash, Eteyelo Services, Onboard, Muska, Ebutelo, Fly243.com et Mwindi Technologies.

Quentin Loubou

**PARTENARIAT ENTRE**  
**CONGO BUSINESS NETWORK ET 10 000 CODEURS**

**Noel K. Tshiani**  
Fondateur  
Congo Business Network

**Douglas Mbiandou**  
Président  
10 000 Codeurs

**« CONGO BUSINESS NETWORK ET 10 000 CODEURS S'ASSOCIENT POUR BOOSTER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCOSYSTÈME TECH CONGOLAIS »**

+1 202 820 4580 #CongoBusinessNetwork

10000 CODEURS 2015-2025 Congo Business Network

## COVID-19

## Des vivres et non vivres pour les détenus de la maison d'arrêt

Le ministère des Affaires sociales et l'Action humanitaire a remis le 15 mai à celui de la Justice, des produits alimentaires, des détergents et du matériel d'hygiène destinés aux détenus des maisons d'arrêt du Congo.



Les deux ministres pendant la remise du don d'Adiac d'apporter notre pierre à l'édifice en faisant ce petit geste d'une valeur de plus de trois millions », a signifié Moutombo Elizabeth, membre du groupement des maraîchers et éleveurs de la rive droite du Djoué.

« Nos frères et sœurs qui sont dans les maisons d'arrêt ont besoin de l'aide. Vu que nous avons une bonne quantité des produits, voilà pourquoi nous répondons à votre demande », a signifié la ministre des Affaires sociale et de l'Action humanitaire Antoinette Dinga-Dzondo remettant un lot de produits à son homologue de la Justice Aimé Ange Wilfrid Bininga.

Cette assistance est composée de vingt cartons de pâtes, cinquante sacs de riz, trente bidons d'huile, trois cents palettes d'œufs frais, trois cents sacs de fufou, des cartons de vivres frais, quatorze cartons de biscuits, vingt cartons de tomate, des cartons de sucre, des produits hygiéniques pour femmes,

des gels hydroalcoolisés et d'autres produits. « Depuis le début de cette pandémie, le gouvernement s'efforce à être plus prêt de la population et aujourd'hui le ministère en charge des Affaires sociales montre l'exemple en améliorant les conditions de ceux qui sont privés de liberté » s'est réjoui le garde des sceaux.

Les maraîchers et éleveurs exploitant les espaces situés au bord du Djoué, notamment ceux vivant à Madibou, huitième arrondissement, ont fait un don de vivres au ministère des Affaires sociale et l'Action humanitaire. « Nous suivons comment les gens font des dons aux personnes vulnérables. En tant que Congolais, nous avons décidé

Composé essentiellement de deux tonnes de légumes, cent palettes d'œufs frais et de quatre têtes de porc de 75 kg, ce don a été aussitôt mis à la disposition des responsables de l'administration pénitentiaire. « Ces produits sont fabriqués par nos compatriotes et j'apprécie vraiment la qualité. Je vous encourage et que vos activités prospèrent », a lancé la ministre Antoinette Dinga-Dzondo.

Rude Ngoma

## L'Association solidarité-universelle-monde apporte du soutien à la police

La structure a mis à la disposition du Commissariat de Diata des équipements de protection contre le Covid-19, le 15 mai à Brazzaville, après une opération de désinfection. L'action se poursuivra dans d'autres commissariats, selon les responsables de l'Association.

C'est par l'appui de plusieurs structures dont la police que l'Association solidarité-universelle-monde (Asu-monde) et ses partenaires participent à la lutte contre le Covid-19 en cette période d'état d'urgence sanitaire. « Les commissariats de police sont des lieux fréquentés par la population pour faire valoir leurs droits. Aussi, les policiers font un grand travail en cette période de confinement. Il ne faudrait pas qu'en circulant qu'ils fassent circuler le virus », a expliqué Nde-la Ampion, le représentant de la présidente de l'Asu-monde. Ce sont donc les masques de protection, les équipements de lavement des mains qui ont été mis à la disposition du commissariat de Diata, dans le premier arrondissement Makélékélé, avant qu'il ne soit désinfecté.

Pour sa part, le commissaire, le capitaine Emeri Toulou, s'est dit satisfait de ce geste de solidarité. L'acte posé par cette association, selon lui, témoigne des bons rapports entre la police et la popula-



tion. « Dans cette période de Covid-19, il est important que l'on se soutienne. Nous sommes plus ou moins en contact avec la population pour faire respecter les mesures barrières édictées par le gouvernement. Il est de bon aloi que nous soyons protégés pour ne pas s'exposer à la pandémie dans l'exercice de notre métier », a-t-il expliqué avant de souligner l'importance de développer les

partenariats tel que voulu par la hiérarchie car la sécurité est une affaire de tous. Selon Ndela Ampion, les gestes similaires seront réalisés dans d'autres commissariats. Celui-ci n'est pas le dernier du genre car la sensibilisation et le port obligatoire du masque sont importants même durant la période de déconfinement progressif.

R.M.

## Les personnes vulnérables de Mfilou soulagées

La conseillère municipale du septième arrondissement Mfilou, Bibila Mouamba, a apporté assistance à environ mille cinq cents personnes vulnérables dudit arrondissement en cette période d'état d'urgence sanitaire.



Remise de don aux personnes vulnérables de Mfilou

Les vivres de diverses natures ainsi que les équipements de protection contre le Covid-19, notamment les masques, ont été mis à leur disposition. « Nous sommes animés par la volonté d'accompagner le gouvernement dans la prise en charge des personnes vulnérables en ces temps difficiles », a expliqué la donatrice.

L'administrateur-maire de Mfilou, Jean Marie Nzinga Ondemba, a salué l'action sociale de la conseillère municipale. « Cette pandémie est venue exhumer l'esprit de solidarité légendaire qui a toujours habité le congolais. C'est donc d'une importance capitale pour les vulnérables de notre arrondissement », a-t-il fait savoir.

Après Mfilou, Bibila Mouamba s'est rendue dans plusieurs marchés domaniaux de la capitale pour donner des masques aux commerçants qui sont en contact permanent avec les clients. Elle a profité de l'occasion pour sensibiliser aux mesures barrières pour couper la chaîne de contamination de la pandémie.

Rominique Makaya

## Les habitants de Talangaï sensibilisés au respect des mesures barrières

La conseillère municipale, Irma Séverine Bomboko, a amorcé le 14 mai, une campagne de sensibilisation de la population de Talangaï aux mesures barrières édictées dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19.



Une vue des bénéficiaires au quartier Ngamakoso Photo Adiac

Pour cette première étape, la conseillère municipale et départementale a ciblé les quartiers Ngamakosso, Kangambandi et la zone du viaduc dans le sixième arrondissement. Elle a demandé à la population d'appliquer les mesures barrières à savoir le lavage régulier des mains, le port obligatoire des masques et la distanciation sociale, tout en soulignant que le coronavirus est une réalité.

L'objectif, a-t-elle expliqué, est de briser la chaîne de contamination du Covid-19 en protégeant la population contre la maladie.

« Nous savons tous que la maladie à coronavirus est en train de sévir dans le monde et dans notre pays. Si nous voulons encore rester en vie, il nous faut observer les mesures barrières recommandées par le gouvernement », a dit Irma Séverine Bomboko.

Par ailleurs, elle a offert à la population de Talangaï, deux mille masques, des seaux hygiéniques et des savons.

Firmin Oyé

## CORONAVIRUS

## La communauté yéménite appuie la Fondation Congo assistance

La communauté yéménite a remis le 14 mai à Brazzaville un stock de produits alimentaires à la Fondation Congo assistance (FCA) que dirige l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Gusso.

Le don, constitué uniquement de produits consommables (huile, sardines, spaghettis, riz, savons, boîtes de tomate, sucre, et des vivres), sera distribué aux orphelins, aux hospices des personnes du troisième âge et à d'autres centres d'accueil des personnes vulnérables, comme l'a expliqué, la secrétaire générale adjointe de la FCA, Rosalie Biangana.

« Ce n'est pas la première fois que la communauté Yéménite soutient l'action de la première dame. Rappelons qu'il y a deux ans, nous avons apporté des dons dans le département du Pool pour accompagner les populations déplacées. Nous avons fait le tour des treize districts du département pour distribuer des vivres grâce à l'appui de la communauté yéménite. Puis, les autorités administratives et politiques avaient pris le relais là où nous n'étions pas arrivés », a indiqué la secrétaire



générale adjointe de FCA.

« Pour rassurer la communauté yéménite, ces produits seront utilisés à bon escient, car il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. Notre action est de soutenir les personnes vul-

nétables », a-t-elle ajouté.

La Communauté yéménite a rappelé son devoir d'être « solidaire comme toutes les autres communautés ».

« Nous avons déjà fait divers dons à Brazzaville et dans d'autres départements

Aly Houssein remettant un échantillon du don à Rosalie Biangana du Congo. Aujourdhui, nous avons pensé à la FCA, avec qui, nous travaillons lorsque la nécessité s'impose. Nous connaissons bien son expérience et sa transparence dans le domaine humanitaire, et nous

lui faisons confiance. Nous sommes là à cause de cette solidarité autour de cette pandémie qui secoue le monde et le Congo en particulier », a déclaré, le représentant de cette communauté, Aly Houssein.

En outre, ce dernier a précisé que les ressortissants yéménites ne sont plus des étrangers au Congo, « puisque ça fait longtemps que nous sommes dans ce pays. Nos enfants sont nés ici. Nous remercions l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Gusso pour ce partenariat ».

Depuis le début du confinement, plusieurs partenaires de la FCA ont apporté leur soutien, tant matériel que financier. L'initiative vise à assurer l'accompagnement des couches sociales fragiles en cette période de confinement qui est une des mesures édictées pour éviter la propagation de la maladie.

**Yvette Reine Nzaba**

## Jean-Claude Ibovi au chevet des démunis des quartiers 604 et 605 Talangai

Le député de la deuxième circonscription électorale de Talangai, Jean-Claude Ibovi, a offert le 14 mai des vivres à environ 1200 familles démunies victimes au Covid-19 et des inondations.



Le député distribuant les vivres aux habitants Adiac

Regroupés dans les sites, les bénéficiaires de ce geste de générosité ont remercié le député, Jean-Claude Ibovi. « Je remercie Dieu d'avoir touché notre député pour qu'il puisse penser aux veuves et orphelins », a dit l'une des bénéficiaires Françoise Kedibitala.

Assisté par deux chefs de quartier et les responsables de dix-neuf blocs, le député de Talangai II a indiqué que ce geste était une reconnaissance envers la population. « En cette période de crise sa-

nitaire, c'est presque tout le monde qui est démuné. Les taximen et les mille jeunes filles-mères que j'ai pu former pendant cinq ans n'arrivent plus à coudre à cause du confinement. Nous avons pu faire l'essentiel par rapport aux deux chefs de quartier qui ont travaillé avec les dix-neuf blocs de la circonscription pour toucher au moins les personnes les plus vulnérables », a expliqué Jean-Claude Ibovi.

Le président du Mouvement pour la démocratie et le pro-

grès a salué le fait que la population a commencé à intérioriser certains gestes barrières comme le porte de masques et la distanciation sociale.

« Deux mois de confinement à domicile pour une personne qui vivait au jour le jour, ce n'est pas facile. Ce sont des choses qui n'étaient pas prévues. C'est maintenant au gouvernement de voir s'il peut décompresser un peu la situation », a déclaré Jean-Claude Ibovi.

**Parfait Wilfried Douniama**

## Les enseignants des écoles privées demandent l'assistance du gouvernement

**Le bureau national de la Convention pour la défense des intérêts du personnel des écoles privées (Codipep) sollicite le soutien du gouvernement afin de faire face aux effets collatéraux de la pandémie.**

Première structure nationale de défense des intérêts du personnel des écoles privées au Congo, la Codipep à travers sa déclaration s'associe à toutes les initiatives prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie. « Votre équipe gouvernementale et votre coordination de riposte à la crise sanitaire méritent des ovations et des compliments en dépit de quelques défaillances constatées ici et là », a déclaré le collectif au Premier ministre.

Par des actions diverses et des décisions courageuses, la population doit continuer à observer sans cesse les gestes barrières. « La Codipep reconnaît les bienfaits du confinement et d'autres mesures barrières visant à endiguer la maladie du moment. Nous exprimons notre gratitude à toutes ces personnalités en leurs rangs et grades qui ne cessent de soutenir la coordination de riposte par l'octroi des dons multiformes pouvant garantir tant soit peu la survie des compatriotes touchés par cette pandémie », a poursuivi le collectif. En effet, seulement, nul ne doit ignorer que les enseignants et le personnel des écoles privées subissent les effets collatéraux du Covid-19. « Nous, membres de la Codipep, pensons que les enseignants des écoles privées du Congo sont aussi devenus des personnes vulnérables. Ainsi, nous vous exhortons à penser à ces héros qui font d'ailleurs la fierté de l'enseignement de notre pays depuis plus de trois décennies. Ces derniers sont confrontés aux problèmes de loyer, de santé et autres. La Codipep redoute la recrudescence des différends entre bailleurs et enseignants qui vont bientôt cumuler huit mois d'oisiveté. Il est vrai que vos défis sont énormes et multiples. Nous voulons juste un regard philanthropique et responsable envers nous, qui se manifestera par des aides multiformes. Cela rendra le sourire aux enseignants aujourd'hui en mauvaise posture », a signifié le collectif. La Codipep soutient et soutiendra tous les efforts fournis par les autorités du pays pour mettre fin à la pandémie, a-t-elle rassuré. Signalons que les objectifs de la Codipep sont, entre autres, de garantir le bien-être de ses membres, lutter pour l'intégration de ses membres remplissant les conditions dans la fonction publique, devenir le partenaire privilégié de l'Etat congolais pour le personnel des écoles privées.

**Hervé Brice Mampouya**

## **COMMUNICATION DE MONSIEUR Clément MOUAMBA, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, SUR LE PLAN DE DECONFINEMENT RELATIF A LA RIPOSTE CONTRE LE CORO- NAVIRUS COVID-19 EN REPUBLIQUE DU CONGO**

**Congolaises, Congolais ;  
Chers Compatriotes ;  
Mesdames et Messieurs,**

Comme vous le savez, notre pays n'a pas été épargné par la pandémie à coronavirus Covid-19 qui, depuis décembre 2019, s'est transformée en une crise sanitaire planétaire aux conséquences économiques et sociales sans précédent.

Le Peuple congolais est témoin des efforts déployés par le Gouvernement, avant et après l'apparition du premier cas de Covid-19 dans notre pays le 14 mars

2020, efforts tendant à limiter les dégâts de la pandémie dans notre pays.

Sur instruction de Son Excellence Denis SASSOUN'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, le Gouvernement a mis en œuvre toutes les mesures préventives d'usage pour limiter l'importation du virus.

Il s'est particulièrement agi :

- du contrôle sanitaire aux frontières pour les voyageurs entrant sur le territoire national ;
- de l'identification des pays d'origine au moment où l'épicentre de la maladie à coronavirus Covid-19 était en train de migrer de l'Asie vers l'Europe ;
- de la mise en quarantaine pour les passagers en provenance des foyers du virus ;
- des campagnes de sensibilisation sur les gestes-barrières.

Après l'apparition du premier cas de Covid-19, le Président de la République, Chef de l'Etat, a demandé au Gouvernement de renforcer les mesures en vue de la limitation de la propagation de la pandémie par la fermeture :

- des frontières terrestres, aériennes, maritimes et fluviales, sauf pour les navires et les vols cargos ;
- des lieux de culte ;
- des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel et d'enseignement supérieur tant publics que privés ;
- des bars-dancing, boîtes de nuit et établissements communément appelés VIP et Caves.

Pour renforcer le dispositif préventif, le Président de la République, Chef de l'Etat, réitérant son engagement constant pour le bien-être du Peuple, est monté lui-même deux fois au créneau, les 28 mars et 30 avril

2020, en annonçant des mesures fortes dont :

- 1.l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, qui a été depuis lors prorogé deux fois ;

2.la mise en place du couvre-feu, de 20 heures à 5 heures du matin ;

3.la régulation des ventes sur les marchés domaniaux ;

4.les mesures à caractère économique et social au bénéfice des populations ;

5.et surtout le confinement à domicile de l'ensemble de la population, à l'exception de ceux qui travaillent à la fourniture des biens et services indispensables.

**Mesdames et Messieurs,**

Comme nous le savons tous, ces mesures à caractère économique et social qui ont été prises concernent notamment :

- la création des deux fonds, à savoir le fonds Covid-19 pour la gestion de la riposte sanitaire et le fonds national de solidarité pour le soutien aux entreprises et aux ménages ;
- la gratuité des consommations d'eau et d'électricité pour toute la période du confinement ;
- l'assistance aux personnes vulnérables par les formules conventionnelles, du type LISUNGI ou par des formules exceptionnelles devant permettre l'identification et l'assistance des ménages dont les conditions d'existence ont été aggravées depuis l'apparition du Covid-19.

Le nouveau contexte de résilience accrue exige que l'atteinte de l'objectif majeur de garantir la santé des populations ne se fasse au détriment d'une économie menacée d'agonie.

Nous savons que la situation épidémiologique de la pandémie dans notre pays ne laisse aucune place, au renoncement des mesures-barrières et au relâchement dans les comportements préventifs, individuels et collectifs.

Selon nos experts, le virus est encore là. Nous devons apprendre à vivre avec lui en le traquant jusqu'à son éradication totale.

Pour cela, le moment est venu d'associer les deux contraintes sanitaire et économique, du reste complémentaires.

La santé du peuple n'a pas de prix. Mais elle a un coût.

Ce coût, pour être assumé au mieux, nécessite une économie viable, à même de garantir convenablement et durablement notre combat sanitaire.

La prise en charge de la riposte contre le Covid-19 nécessite des moyens financiers importants que ne peut plus générer une économie bloquée par les contraintes du confinement total.

Après 46 jours de confinement total, la Coordination nationale de gestion de la pandémie à coronavirus Covid-19, dans un souci d'équilibre entre l'intérêt sanitaire du Peuple Congolais et la survie économique et sociale de la Nation, a décidé, sous la très haute autorité du Président de la République, du déconfinement progressif et par paliers, au terme de sa

troisième réunion, tenue le jeudi 14 mai dernier.

### **Chers compatriotes ;**

Le bilan épidémiologique de notre pays au 15 mai 2020 est de 412 cas positifs, 110 guéris et 15 décès. Brazzaville et Pointe-Noire constituent l'épicentre de l'épidémie avec 97% des cas. Les hommes constituent plus de 74% des cas.

En dépit de la progression des cas positifs, le taux de létalité se situe autour de 3,5%, parmi les plus bas en Afrique.

La tranche d'âge la plus fréquemment atteinte est celle des personnes âgées de 30 à 49 ans, soit 66% du total.

Ces données épidémiologiques montrent qu'une partie de notre pays est au stade de circulation active du virus, alors que l'autre partie demeure à un stade de circulation non active du virus.

### **Mesdames et Messieurs,**

Je vous annonce que le déconfinement progressif et par paliers sera effectif à compter du lundi 18 mai 2020 à 5 heures du matin.

La décision de déconfiner, est accompagnée de la mise en œuvre diligente de mesures visant à garantir son succès.

Ainsi, le Gouvernement a défini deux zones. La « zone 1 », dite de circulation active du virus, qui regroupe les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire et la « zone

2 », dite de circulation non active du virus regroupant les dix (10) autres départements de notre pays.

Les conditions permissives du déconfinement, sans être exhaustives, sont énoncées ci-après :

1. La sensibilisation accrue et effective au respect strict par tous de l'ensemble des mesures dites barrières et de distanciation sociale.

A cet effet, tous les moyens de nature à faire arriver les messages à toutes les couches de la population sont à utiliser. On pense par exemple aux confessions religieuses, à toutes les associations de la société civile, aux forces vives de la Nation, aux différents conseils consultatifs nationaux, aux élus nationaux et locaux, aux autorités locales et aux chefs de famille.

2. La mise à la disposition des populations des masques de qualité et en quantité suffisante.

Les populations, désormais libres de se mouvoir avec moins de restrictions, devront être astreintes au port obligatoire du masque.

Il en découle que les masques médicaux et alternatifs réputés de bonne qualité doivent être disponibles et en nombre suffisant partout dans le pays, pour être vendus ou distribués gratuitement aux personnes en âge de les porter.

D'ores et déjà, le Gouvernement a mis à la disposition des plus démunis 778.000 masques fabriqués par nos artisans sur la commande initiale d'un million cinq cents mille (1.500.000) masques. Le reste de masques sera livré incessamment et distribué immédiatement dans tous les départements du pays.

Comme l'a rappelé le Chef de l'Etat lors de son Message à la Nation du 30 avril dernier, les collectivités locales, les entreprises, les employeurs et les cadres dirigeants,

quels qu'ils soient, sont mis à contribution dans la fourniture des masques.

3. Le renforcement de la capacité de la prise en charge clinique.

La capacité de prise en charge des malades des cas Covid-19 est actuellement de 490 lits. Après la réalisation des travaux de réhabilitation et d'équipement des sites réquisitionnés, cette capacité litière devrait doubler.

Il s'agit notamment de :

- l'achèvement de la réhabilitation et l'équipement du pavillon de prise en charge du CHU-B ;

- la transformation de la clinique municipale LEYONO en centre de prise en charge des malades graves de Covid-19 en achevant sa réhabilitation et son équipement ;

- la finalisation des travaux en cours de l'hôpital de l'amitié sino-congolaise de Mfilou ;

- l'amélioration des capacités de prise en charge de l'hôpital A. SICE et l'opérationnalisation de tous les sites retenus pour les départements de Pointe-Noire et du Kouilou ;

- le renforcement des plateaux techniques de tous les hôpitaux du pays.

4. Le renforcement de la prise en charge biologique.

Le contrôle de la transmission du virus implique une prise en charge biologique accrue.

La réussite de notre stratégie de déconfinement repose sur notre capacité à réaliser des tests de dépistage à grande échelle.

Il s'agit de faire passer notre capacité de dépistage de 400 tests/jour actuellement, à 1.800 tests/jour entre mai et septembre 2020 et à plus de 4.000 tests/jour à partir d'octobre 2020.

Aujourd'hui, toutes les dispositions sont prises pour atteindre ces objectifs.

### **Chers compatriotes,**

En s'appuyant sur la décision du Président de la République de procéder au déconfinement par paliers, la Coordination nationale a opté pour un déconfinement progressif et différencié.

Il ne s'agit donc pas de revenir à la situation antérieure au 31 mars 2020.

J'attire votre attention sur le fait que le déconfinement ne nous fait pas revenir à la situation d'avant.

De même les différentes localités et activités ne seront pas traitées de la même façon.

Etant établi que l'épidémie ne sévit pas au même degré partout sur l'ensemble du territoire national, de même que les risques de propagation ne sont pas identiques d'une localité à une autre, le déconfinement se fera sur une base géographique et par secteur d'activités.

Sur la base des données épidémiologiques et de l'appréciation des facteurs de risque de propagation, le pays a été divisé en deux (2) zones.

- Brazzaville et Pointe-Noire représentent la Zone 1 ;

- les dix (10) autres départements du pays représentent



la Zone 2.

Pour ce qui concerne le déconfinement dans la zone 1, à Brazzaville et Pointe-Noire, localités à forte prévalence du virus, les mesures jusqu'à présent en vigueur sont désormais allégées ainsi qu'il suit :

1. la reprise du travail aux heures aménagées par les employeurs, sans enfreindre le couvre-feu, pour les activités non indispensables ;

2. la suppression des autorisations et des attestations de déplacement dérogatoire, ainsi que des laissez-passer pour les véhicules personnels ;

3. la libre circulation des véhicules personnels ne transportant pas plus de quatre (4) personnes, y compris le chauffeur pour les berlines et pas plus de cinq (5) personnes dont le chauffeur pour les 4X4 ayant deux banquettes arrières ;

4. la reprise des transports en commun intra-urbains.

La circulation des véhicules de transport en commun est conditionnée par :

- le port obligatoire du masque pour les chauffeurs, les contrôleurs et les passagers ;

- la limitation du nombre des passagers à dix (10) dans les bus de type «Hiace», à deux (2) passagers assis par rangée dans les bus «Coaster», à trente (30) passagers assis dans les petits bus de la STPU et à cinquante (50) passagers assis dans les grands bus de la STPU ; enfin à trois (3) passagers, y compris le chauffeur pour les taxis ;

- la mise à disposition permanente du gel hydroalcoolique pour le chauffeur et le contrôleur dans tous les bus et taxis.

5. la reprise du transport aérien des passagers entre Brazzaville et Pointe-Noire est différée à une date ultérieure.

Demeurent en vigueur :

- le couvre-feu de 20h à 05h du matin sur l'ensemble du territoire national, qui a été prorogé jusqu'au 31 mai 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

- la fermeture des frontières aériennes, terrestres, fluviales et maritimes, sauf pour des avions cargo, des véhicules et des bateaux transportant des marchandises.

Au maintien de la fermeture des frontières s'ajoute :

- l'interdiction de déplacement des habitants de Brazzaville et de Pointe-Noire d'une ville à une autre et aussi vers les autres localités du pays, sauf en cas de nécessité impérieuse ayant fait l'objet d'un ordre de mission ou de service, ou encore de la délivrance d'une attestation de déplacement dérogatoire par l'autorité compétente.

Pour ce qui concerne le déconfinement dans la zone 2, qui regroupe des départements indemnes d'infection ou très peu infectés, toutes les mesures restrictives sont levées, à l'exception du couvre-feu en vigueur jusqu'au

31 mai 2020, de l'obligation du respect des mesures barrières, des mesures de distanciation sociale, ainsi que le port obligatoire du masque dans les espaces publics ouverts ou fermés.

La liberté de circulation à l'intérieur des localités et du département dans lequel se trouvent ces localités sera totale.

Les déplacements vers d'autres localités indemnes d'infection ne seront soumis à aucune restriction.

Toutefois, sont interdits :

- les déplacements vers les villes de Brazzaville et Pointe-Noire ainsi que vers les localités frontalières, sauf en cas de nécessité impérieuse ayant fait l'objet de la délivrance d'une attestation de déplacement dérogatoire par l'autorité compétente ;

- l'exercice des activités non autorisées au niveau national.

A toutes ces mesures, il faut ajouter, pour les localités frontalières :

1. la surveillance accrue et permanente des frontières ;

2. l'intensification des campagnes de sensibilisation au risque d'importation du virus ;

3. l'interdiction de déplacement des habitants des localités frontalières vers d'autres localités, sauf pour nécessité impérieuse ;

4. enfin le renforcement des contrôles sanitaires des habitants en contact avec des sujets étrangers, qui vont et viennent malgré la fermeture des frontières.

**Chers compatriotes,**

J'insiste sur le point suivant : le déconfinement progressif doit, afin d'éviter à notre pays une propagation non contrôlée du virus du Covid-19, impérativement s'accompagner du strict respect des mesures sanitaires édictées. Je parle ici notamment du port obligatoire du masque, ainsi que des règles de distanciation sociale dans les transports en commun et les transports privés. Les ministères compétents prendront dans les meilleurs délais les textes réglementaires fixant la nature et l'échelle des sanctions applicables en cas de non-respect de ces règles.

**Mesdames et Messieurs,**

Pour ce qui concerne le déconfinement par secteur d'activités, les dispositions suivantes sont arrêtées

1. la réouverture à partir du 1er juin 2020 des établissements d'enseignement pour la reprise des cours des élèves des classes d'examen, à savoir les CM2 pour le primaire, les classes de 3ème pour le collège et les classes de Terminale pour le lycée.

Cette reprise se déroulera suivant les modalités déterminées conjointement par le ministère chargé de la santé et les ministères chargés des enseignements primaire, secondaire, technique et professionnel ;

La reprise des cours pour les autres classes est renvoyée au mois de septembre 2020. En tenant compte des critères de validation prévus par l'UNESCO, les ministères compétents s'appliqueront à valider l'année scolaire 2019-2020 et à gérer les passages en classe supérieure sur la base des notes des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019-2020.

2. Seule la vente de repas et de boissons à emporter, ainsi que les livraisons à domicile, sont autorisées pour les restaurants et les débits de boissons.

La consommation sur place reste interdite.

3. l'ouverture jusqu'à 16 heures des marchés domaniaux cinq (5) jours sur sept (7). Les jours d'ouverture et les

conditions de fonctionnement des marchés seront déterminés par le ministère de l'intérieur et de la décentralisation, en concertation avec le ministère chargé de la santé.

Les dispositions ci-après demeurent en vigueur :

1. le couvre-feu sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 31 mai 2020 ;

2. la fermeture de toutes les frontières, sauf pour les navires, les vols cargos et autres transports des marchandises vers le Congo ou au départ du Congo ;

3. l'interdiction de rassemblements de plus de cinquante (50) personnes dans les lieux publics et privés ;

4. la fermeture, à l'exception des classes d'examen précitées, des crèches, des établissements préscolaires, scolaires, des centres d'alphabétisation, des collèges, des lycées et des universités, publics et privés ;

5. la fermeture des résidences universitaires et des internats ;

6. la fermeture des bars-dancing, boîtes de nuit et de tous les autres établissements de loisir ;

7. la fermeture des hôtels, à l'exception de ceux réquisitionnés par les ministères chargés du tourisme et de la santé ;

8. la fermeture des lieux de culte ;

9. l'interdiction des rencontres sportives et des spectacles ;

10. la limitation à cinquante (50) personnes maximum, participant à toute activité collective,

à condition de respecter strictement toutes les mesures-barrières ;

11. La célébration, dans la plus stricte intimité, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de protection individuelle ;

12. le renforcement des contrôles sanitaires et des contrôles de la force publique à l'entrée et à la sortie de Brazzaville, de Pointe-Noire et des localités frontalières ;

13. le maintien des contrôles sanitaires et des contrôles de la force publique à l'entrée et à la sortie des autres localités.

### **Chers compatriotes,**

L'approche des pouvoirs publics est fondée, pour cette nouvelle phase que nous allons tous ensemble aborder dans quelques heures, sur les principes suivants : vigilance, souplesse et réactivité.

Vigilance d'abord, parce que le déconfinement progressif et par paliers ne doit pas être l'occasion d'un relâchement dans nos efforts collectifs de respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

Vigilance toujours, parce que la violation de ces principes de précaution aurait pour conséquence la propagation incontrôlée du coronavirus Covid-19.

Le Gouvernement prendra, dans le cadre de la loi, les sanctions nécessaires au respect de notre sécurité sanitaire collective.

Souplesse et réactivité ensuite, parce que rien n'est acquis et rien n'est figé. Ainsi, les pouvoirs publics n'hésiteront pas, en cas de nécessité, à revenir sur certaines mesures du déconfinement progressif, notamment en cas de dégradation avérée et durable de la situation épidémiologique

générale ou localisée. Nos avancées vers un retour total à la normale dépendront donc étroitement d'une discipline collective de tous les instants.

Je le précise de manière solennelle : le Gouvernement n'hésitera pas à suggérer au Président de la République, Chef de l'Etat, de rétablir le confinement dans une localité ou sur l'ensemble du territoire national, si était constatée une flambée de l'épidémie dans une ville ou dans plusieurs localités du pays en même temps.

### **Mesdames et Messieurs,**

Les dirigeants des institutions constitutionnelles ainsi que les Membres du Gouvernement sont invités à réorganiser les espaces et les rythmes de travail dans les administrations publiques et dans les

établissements publics administratifs placés sous leur juridiction, de manière à permettre d'éviter toute promiscuité favorable à la circulation du coronavirus Covid-19.

J'invite les responsables concernés à limiter les effectifs présents sur les lieux de travail aux personnels strictement essentiels.

De même, les entreprises et les commerces autorisés à reprendre leurs activités devront au préalable élaborer et mettre en exécution des mesures visant à garantir la protection de la santé et la sécurité de leurs salariés ainsi que de leurs clients.

Les entreprises et les commerces sont également tenus de promouvoir :

- des mesures de protection collective, notamment la réorganisation du travail et des postes, l'aération et la désinfection régulière des espaces ;

- des mesures de protection individuelle, à savoir la remise des masques, des gants et l'installation du système de lavage des mains.

Des contrôles inopinés seront effectués par les services compétents.

Le Gouvernement veillera à l'application rigoureuse de toutes les dispositions que je viens d'énoncer.

Je ne peux conclure mon propos sans un mot de remerciement, en notre nom à tous, à toutes les bonnes volontés, personnels soignants, agents de la force publique, artisans et commerçants, agents de l'Etat et travailleurs du privé, société civile, forces vives de la nation et confessions religieuses, entreprises publiques et privées et partenaires extérieurs, qui tous, nous accompagnent jusqu'à ce jour dans la difficile riposte contre le coronavirus Covid-19.

Congolaises, Congolais, Mesdames et Messieurs,

Telle est la substance du plan de déconfinement progressif et par paliers que j'ai eu l'honneur, au nom du Président de la République, Chef de l'Etat, de vous présenter ce jour.

**Que vive le Congo débarrassé du coronavirus Covid-19.**

**Le Congo sera sauvé.**

**Je vous remercie.**

**CORONAVIRUS**

## Des parlementaires demandent l'annulation de la dette des pays pauvres

Face aux conséquences économiques potentielles de la pandémie du Covid-19, plus de trois cents parlementaires d'une vingtaine de pays ont appelé le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale à annuler la dette des pays pauvres.

Pour ces parlementaires, il ne suffit pas de suspendre la dette des pays pauvres, mais plutôt de l'annuler tout simplement. « Annuler la dette, c'est la moindre des choses que peuvent faire la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales », affirment les parlementaires emmenés par le sénateur américain Bernie Sanders et la représentante démocrate Ilhan Omar.

Les signataires, originaires de tous les continents, jugent que le remboursement de la dette des pays les plus pauvres devrait être complètement annulé plutôt que simplement suspendu, comme l'a décidé le G20 en avril. Certes, affirment les signataires, « le G20 a décidé en avril dernier de suspendre la dette des pays les plus pauvres. Mais le but est d'empêcher un accroissement inimaginable de la pauvreté, de la faim et des maladies qui menace des centaines de millions de personnes. Il faut donc que le remboursement de la dette soit complètement annulé au lieu d'être simplement suspendu. Et pour ce faire, il faut augmenter les ressources de la Banque mondiale et du FMI ».

Parmi les signataires figurent aussi l'ancien leader travailliste, Jeremy Corbyn, ou encore l'ancien président de l'Argentine, Carlos Menem. Pour sa part, la Banque mondiale a déclaré qu'elle allait réfléchir aux moyens de renforcer son soutien aux pays les plus pauvres mais que l'annulation des dettes pourrait nuire à sa réputation de prêteur et affaiblirait ses capacités d'action dans le futur.

Yvette Reine Nzaba

**ENVIRONNEMENT**

## La forêt africaine connaît un recul accéléré

En trois décennies, le monde a perdu 178 millions d'hectares de forêts. L'Afrique est le seul continent au monde où le recul de la forêt s'est accéléré cette dernière décennie, indique le dernier rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation (FAO).



Pendant que l'Amérique latine a divisé par deux le rythme de pertes de ses surfaces arborées, l'Afrique a connu un recul accéléré de sa forêt. Une perte de surface forestière qui s'est accélérée, passant de 3,4 à 3,9 millions d'hectares en moins de chaque année. Ce qui en fait le «leader de la déforestation» au monde et constitue «une très mauvaise nouvelle» pour l'Afrique, a indiqué Anne Branthomme, experte de la FAO.

Parmi les responsables, le rapport cite la croissance démographique et la déforestation locale au profit de l'agriculture de subsistance

à petite échelle; un recul insuffisant de la pauvreté, combiné à la la croissance démographique, ce qui augmente la pression sur les forêts, considérées comme une source importante de nourriture, de bois de chauffage et de bois d'énergie. L'étude y voit un véritable cercle vicieux de la pauvreté.

L'autre facteur, «c'est le fait que l'Afrique fait partie des continents où la proportion de forêts bénéficiant de plans de gestion durable (24%) est l'une des moins importantes», souligne Anne Branthomme. Elle rappelle les actions menées par la FAO sur l'aménagement durables des forêts, no-

tamment la Grande muraille - un programme phare du continent pour combattre les changements climatiques et la désertification, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté à travers l'Afrique du Nord, le Sahel et la Corne de l'Afrique.

Le rapport déplore que certains Africains cèdent encore parfois à la pression ou à la corruption de certaines multinationales, face à une demande de bois toujours forte. L'étude garde espoir en revanche, grâce à la montée de la consommation de bois de récupération (recyclé).

Noël Ndong

**LIBRAIRIE LES MANGUIERS**  
 Un Espace de Vente  
 Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)  
 Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.

Un Espace culturel pour vos Manifestations  
 Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces  
 Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso  
 immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville  
 République du Congo

Horaires d'ouverture:  
 Du lundi au vendredi (9h-17h)  
 Samedi (9h-13h)

**NÉCROLOGIE**  
 Dieudonné Malanda-Binda, vice-président de SDA, et le bureau de l'association Synergies et développement Afrique ont le regret d'annoncer la triste nouvelle du rappel à Dieu de Héléne Itoua, mère du président SDA, Williams John Bongho, auquel ils présentent leurs plus sincères condoléances. Son décès est survenu au CHU de Brazzaville, le 14 mai 2020, à l'âge de 71 ans. La veillée mortuaire se tient à l'adresse suivante : Case J477 OCH en face du poste de police du collège Nganga Édouard Mougali 3 Brazzaville  
 Pour tout contact : + 242 05 513 30 30

**REMERCIEMENTS**  
 Mme Emilie Eyala, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Eyala, Tsébé, Ossibi, Bandjama, Mololi et les enfants vous remercie très affectueusement et très sincèrement d'avoir participé, de près ou de loin, à leur peine après le décès de leur frère, oncle et père, Raymond Ndongou Koumen dit Cenhos, le 28 avril 2020 à Paris en France et porté en terre le 15 mai 2020 au cimetière de Gonesse, en France. Nous vous sommes très reconnaissants pour vos marques de sympathie que vous avez témoignées véritable source de réconfort dans ces moments douloureux.

## COMÉDIE

## Alphonsine Moundélé dit la blanche portée à sa dernière demeure

C'est au cimetière de Lukanga II, au sud de Brazzaville où la comédienne congolaise a été inhumée, après quarante ans d'activités théâtrales. Peu avant, une cérémonie d'adieu a été organisée le 15 mai à la morgue municipale de Brazzaville.

Placée sous les auspices de la directrice générale des Arts et des Lettres, Emma Mireille Opa Elion, cette cérémonie d'hommage a débuté par la lecture du texte de Sylvie Dycle-Pomos « *Hommage à Alphonsine Moundélé* », lu par Gilféry Ngamboulou.

Dans l'oraison funèbre, Délicia Bienvenue Paule Ekibat, fille de la défunte, a déclaré qu'Alphonsine Moundélé incarnait la joie de vivre ; une joie de vivre qu'elle répondait partout où elle partait. Elle était une maman attentionnée aussi et une sœur qui n'hésitait pas à dire ce qu'elle pensait, à remonter les bretelles quand il le fallait.

« *Tu vie aurait-elle été un théâtre ?* », s'est-elle interrogée. « *On dirait bien que oui, car cela se ressentait même dans ta vie au quotidien, tes gestes, tes mines et ton sourire et même ta mort est un coup de théâtre comme le disait un célèbre proverbe de William Shakespeare : Le monde entier est un théâtre, et tout homme et femme n'en sont que acteurs. Et notre vie durant nous jouons plusieurs rôles.* », a expliqué Délicia Bienvenue Paule Ekibat, et de poursuivre : « *Tu manqueras à*

*tes enfants, à tes petits fils, à tes frères et sœurs, à tes collègues. Cette ambiance dans laquelle tu plongeais tout le monde ceux de ton quartier d'enfance, ainsi que tes amis, ne s'effacera point. Chacun de nous garde en toi un souvenir heureux et malheureux de ton vécu sur terre...* ».

## 40 ans au service de l'art

La directrice générale des Arts et des Lettres, Emma Mireille Opa Elion, a reconnu l'apport d'Alphonsine Moundélé dit la blanche dans l'épanouissement du théâtre au Congo. « Bravo l'artiste », c'est ce que l'on pouvait lire sur la gerbe de fleurs qu'elle a déposée devant le cercueil de l'illustre disparue.

Pour elle, le théâtre national congolais vient de perdre une star, une tête étoilée, une artiste membre des Diablos-rouges du théâtre. « Jusqu'au 7 mars, par sa voix, elle a émerveillé les populations de Madingou dans la pièce de théâtre « *Seule la lutte libère* » de ma modeste personne. Ce matin, nous sommes tous tristes, c'est une étoile qui s'en va, une lumière qui s'éteint, mais l'artiste ne meurt pas, elle continuera à vivre par ses œuvres. », a témoigné



Emma Mireille Opa Elion s'inclinant devant la dépouille d'Alphonsine Moundélé

la directrice générale des Arts et des Lettres.

Raissa Nzitoukoulou, qui a connu Alphonsine Moundélé en 2002 au Centre de formation et de recherche en art dramatique (Cfrad), a signifié que : « Je garde un grand souvenir qui est tout récent, celui de notre prestation à Madingou dans le département de la Bouenza lors de la Journée internationale de la femme. C'est le dernier spectacle qu'on a eu à jouer avec elle. Nous étions quatre, mais ne sommes restées que deux. Là-bas, Mâ Moundélé comme nous l'aimions l'appeler a épaté par la couleur de sa coiffure et son style. Elle était ma doyenne et restera à jamais ma doyenne même si elle est partie. »

Notons qu'Alphonsine Moundélé dit la blanche a joué des rôles primordiaux dans différentes pièces de théâtre, notamment ceux de la garde royale dans « *Nganga Mayala* » de Ferdinand Mouangassa et de la reine dans « *La marmite de Koka-Mbala* » de Guy Menga. Née le 10 octobre 1954, elle a rendu l'âme le 29 avril 2020, après soixante-six ans de vie sur terre et quarante ans de vie artistique.

Bruno Okokana

## CAN 2021

## La compétition menacée par le Coronavirus ?

Après l'Euro 2020 et la Copa America 2020, la CAN 2021 sera-t-elle le troisième tournoi de foot majeur à être décalé en raison de la pandémie de coronavirus ? Si plusieurs figures du foot africain plaident pour un «report», d'autres refusent «d'y toucher» par manque de «créneaux libres».

L'édition camerounaise de la Coupe d'Afrique des Nations sera-t-elle maudite jusqu'au bout ? Initialement prévue en 2019 mais réattribuée à l'Egypte en raison de retards dans les travaux d'infrastructures, la CAN au Cameroun a été reprogrammée du 9 janvier au 6 février 2021.

Mais comme pour l'Euro ou la Copa America, déplacés d'un an et repositionnés à l'été 2021, la crise sanitaire mondiale risque à son tour de bouleverser de nouveau le calendrier de la CAN. Plusieurs figures majeures du foot africain plaident d'ores et déjà pour un report, comme Samuel Eto'o.

«Le plus important c'est la santé, et les instances du football africain l'ont bien compris. Je ne vois pas mon aîné, le grand frère Ahmad (Ahmad, président de la Confédération africaine de football) risquer la santé des amoureux du ballon rond pour une CAN», a déclaré l'ex-capitaine des Lions indomptables sur France 24, fin avril.

«Le plus important c'est qu'on soit hors de danger. Nous aurons tout le temps d'organiser cette CAN», a-t-il ajouté.

## Eliminatoires en suspens

«Je sais que la CAN est importante et c'est bien pour les pays de l'organiser, mais je pense que la prochaine devrait être annulée ou reportée», a renchéri deux jours plus tard l'Algérien Adlène Guedioura, champion d'Afrique 2019, sur la BBC.

Si le continent africain est jusqu'à présent relativement épargné par la pandémie,

qui y a officiellement fait moins de 2.500 morts, des indices laissent à penser, au Nigeria notamment, que ce bilan est sous-estimé.

Mais au-delà de la menace directe du Covid-19, l'impossibilité de mener à terme les qualifications préalables au tournoi inquiètent aussi les dirigeants africains alors qu'il reste encore quatre journées à disputer.

Car de nombreux internationaux évoluent sur des continents davantage impactés par la pandémie, en particulier en Europe où les championnats sont, au mieux, reportés voire arrêtés. Les journées Fifa de septembre semblent déjà impossibles à organiser.

«Si on a du mal à organiser des éliminatoires jusqu'à septembre, il serait difficile de tenir une phase finale en janvier prochain», a écrit Augustin Senghor, président de la fédération sénégalaise, dans une lettre d'information interne de la CAF début mai.

«La CAN ne pourra plus se jouer en janvier. Nos frontières sont fermées et aucune mission d'inspection de la CAF n'est possible dans ce contexte», a même affirmé à l'AFP un responsable de la fédération camerounaise de football, sous couvert d'anonymat.

Dans un entretien à la Deutsche Welle, le président de la CAF Ahmad Ahmad a toutefois temporisé sur le sujet, rappelant vendredi dernier que «la priorité des priorités» reste la protection des joueurs et du public.

«Nous sommes en attente»

«Face à une telle situation, j'estime

que toutes les parties prenantes dans l'organisation de ces compétitions pourront se retrouver plus tard pour discuter et se concilier pour que l'on puisse ensemble trouver un moyen de reprendre», a-t-il déclaré.

D'autant qu'un groupe de travail de la Fifa a été créé le 18 mars pour «convenir d'une approche coordonnée» avec les Confédérations «face aux conséquences de la pandémie» sur le calendrier futur des matches internationaux.

«Pour l'instant, nous sommes en attente, en suivant de près la situation. Si nécessaire, le report d'une compétition sera discuté en temps voulu», a encore indiqué le secrétariat général de la CAF dans un message transmis à l'AFP.

En attendant une décision sur le sort de la CAN-2021, qui pourrait intervenir lors de la prochaine réunion du comité exécutif de la CAF selon une source proche de l'instance, plusieurs voix défendent mordicus son maintien.

«Personnellement, je ne suis pas favorable au report», a plaidé sur RFI l'international camerounais Stéphane Bahoken. «C'est vraiment un casse-tête (...). Mais tant qu'on la joue à la maison, je suis content !»

«Hors de question d'y toucher», confie à l'AFP un dirigeant du foot africain, sous couvert d'anonymat. «Entre l'Euro, les JO de Tokyo et les autres compétitions reportées en 2021, il n'y a plus de créneaux libres. Même un report en mars est compliqué car les clubs européens ne voudront jamais lâcher les joueurs.»

Camille Delourme avec AFP

## Dunkerque et Randi Goteni officiellement en Ligue 2

C'était dans les tuyaux, c'est désormais officiel : après 24 ans d'absence, l'US Dunkerque évoluera la Ligue 2.

Artisan de cette montée avec 24 titularisations, Randi Goteni sera de l'aventure en L2, puisque son contrat est automatiquement prolongé.

Quelques jours après l'annonce du premier contrat professionnel de son cadet Christ-Vianney à Grenoble, Randi Goteni peut savourer : la promotion de son club, l'US Dunkerque, a été validée par la FFF.

Auteur de 24 titularisations et 1 but cette saison, le milieu international congolais va retrouver un championnat qu'il avait découvert du bout des pieds en 2016-2017 avec son club formateur, Troyes (9 apparitions, 2 comme titulaire, 308 minutes de jeu).

Arrivé en juillet dernier, l'ancien Troyen avait signé un contrat d'un an avec une option automatique en cas de montée. C'est donc fait.

Notons en revanche que le Congolais devra attendre pour connaître le nom de son entraîneur la saison prochaine: l'USDL vient d'annoncer le départ de Claude Robin, le technicien qui officiait sur le banc depuis septembre 2018.

Le Comité exécutif de la FFF a validé, jeudi 14 mai, le classement du championnat de National 2020 : les deux premières places reviennent au FC Pau et à l'US Dunkerque, qui comptaient respectivement 2 et 1 points d'avance sur le troisième, Boulogne-sur-Mer lors de l'interruption des championnats de France, le 14 mars, en raison de la pandémie du Coronavirus.

C.D.

## AFFAIRE 100 JOURS

# Daniel Shangalume Nkingi alias «Massaro» aux arrêts

Daniel Massaro est reproché de complicité, mais également d'être à la source de la relation entre son oncle et l'homme d'affaire libanais, Jammal Samih, patron de la société Samibo à qui a été confié le projet de construction des logements sociaux.

Le procès mettant en cause l'ex-directeur de cabinet du chef de l'Etat, Vital Kamerhe et compagnie dans l'affaire de détournement présumé des fonds alloués dans le cadre du programme des 100 jours initié par le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, vient de connaître un nouvel essor avec l'arrestation de Daniel Shangalume Nkingi, alias Massaro. Présenté comme le neveu de Vital Kamerhe, l'intéressé qui était en cavale a finalement été appréhendé le vendredi 15 mai, après plusieurs semaines de recherche, à la périphérie est de Kinshasa. Les éléments de l'Agence nationale de renseignements (ANR) ont cueilli le

fugitif vers le plateau Bateke alors qu'il tentait de gagner Kwango dans la province de Bandundu. Les restrictions des mouvements dues au coronavirus l'ont empêché de poursuivre son itinérance. Ce joli coup de filet a été rendu possible grâce aux écoutes et repérages téléphoniques, indique-t-on.

Détenu pour l'heure dans les geôles de l'ANR, Daniel Massaro qui faisait l'objet d'un mandat d'amener émis par la justice, sera transféré dès ce lundi 18 mai au Parquet, apprend-on. Avec ce nouveau développement, il est un fait que plusieurs zones d'ombre qui obstruent encore la manifestation de la vérité dans ce

procès pourront être levées, car l'intéressé passe pour le maillon de la chaîne qui manquait pour établir la relation entre Vital Kamerhe et le libanais Samih Jammal. Lors de leur première comparution le 11 mai, les deux hommes se sont ignorés superbement alors qu'il sont tous deux impliqués dans la transaction concernant le contrat des maisons préfabriquées pour laquelle ils sont, entre autres, poursuivis. D'après les pièces, le fameux Daniel Massaro est soupçonné d'avoir joué le rôle d'entremetteur entre son oncle et l'homme d'affaires libanais qu'il a réussi à rapprocher dans la transaction liée au projet de construction des



Daniel Shangalume Nkingi, alias, Massaro

logements sociaux avec, à la clé, un détournement présumé de plus de cinquante millions de dollars moyennant une juteuse retro commission. Il est clair qu'à la reprise du procès le 25 mai, Daniel Massaro pourra éclairer le tribunal sur les relations d'affaires qu'il a entretenues avec les deux précités, ce qui fera sûrement avancer le dossier. Chargé d'étude au ministère

du Budget, il avait disparu le jour même où il devait être entendu au parquet de Kinshasa-Matete, le 9 avril, au lendemain de l'arrestation de son oncle. Il demeure un des éléments-clé du contrat octroyé à la société Samibo pour la construction de maisons préfabriquées et sa déposition s'avère déterminante pour la poursuite des enquêtes.

Alain Diasso

## MBUJI-MAYI

## Olpa prend acte de la libération d'un journaliste

**L'ONG note que l'arrestation de ce professionnel des médias est une atteinte à la liberté de la presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Et Elle exhorte, en conséquence, les autorités provinciales du Kasai oriental à favoriser l'exercice de la liberté de la presse sur toute l'étendue de leur juridiction.**

L'organisation indépendante de défense et de promotion de la liberté de presse, Observatoire de la Liberté de la Presse en Afrique (Olpa), a salué, le 13 mai, la libération du directeur des programmes à Radio Fondation Daniel Madimba (FDM Radio), station communautaire émettant à Mbuji-Mayi, Faustin Mbiya Kabeya. Tout en prenant acte de cette libération, Olpa dit, néanmoins, condamner « la procédure cavalière ayant conduit à l'incarcération du journaliste et le prétexte de l'état d'urgence sanitaire pour amorcer une démarche punitive contre un journaliste pour ses opinions critiques ». Cette ONG note qu'il s'agit manifestement d'une atteinte à la liberté de la presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Elle exhorte, en conséquence, les autorités provinciales du Kasai oriental à favoriser l'exercice de la liberté de la presse sur toute l'étendue de leur juridiction.

Faustin Mbiya Kabeya, rappelle Olpa, a été libéré, le 13 mai, après quatre jours de détention et paiement d'une caution de 300 mille francs congolais (équivalent de 167 dollars américains). Le journaliste, précise cette organisation, a été interpellé, le 9 mai, par les agents de la Police nationale congolaise (PNC/Mbuji-Mayi) au pont Lubilanji, à l'entrée de la ville, alors qu'il revenait du tournage d'une émission dans la cité de Tshilenge, à 30 kms de Mbuji-Mayi. « Il a été conduit au cachot de l'Etat-major de la police et gardé jusqu'au 12 mai 2020, avant son transfèrement au Parquet de grande instance de Mbuji-Mayi, où il a été entendu sur procès-verbal par un magistrat qui a mis à sa charge plusieurs chefs d'accusation dont la violation des mesures de l'état d'urgence sanitaire, l'outrage à l'autorité et faux bruit », a souligné Olpa, notant que le magistrat a reproché au journaliste de critiquer régulièrement les actions du gouverneur de la province du Kasai oriental, Jean Maweja Muteba, lors de ses émissions à FDM radio.

Lucien Dianzenza

## COVID-19

## Certains certificats de décès seraient trafiqués

Le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, a été informé au cours du dernier Conseil des ministres du vendredi 15 mai tenu par vidéoconférence, au sujet d'un trafic qui consisterait à pousser des familles à déclarer que leurs membres sont décédés du covid-19 moyennant rétribution. Le ministre de la santé été enjoint de procéder à la vérification de ces allégations.

Il y a quelques jours, une vidéo a circulé sur la toile dans laquelle de nombreuses familles s'indignaient contre les certificats de décès truqués émis, dans un hôpital de place, sur leurs parents décédés. Alors que les causes de leur décès étaient ailleurs, les dépouilles qui sortaient de la morgue étaient curieusement estampillées Covid-19. Le plus patent est ce cadavre considéré comme une victime de plus du coronavirus sorti de la morgue d'un centre médical alors qu'il s'agit d'un accidenté ! Dans les réseaux sociaux, plusieurs victimes de ce type de machination

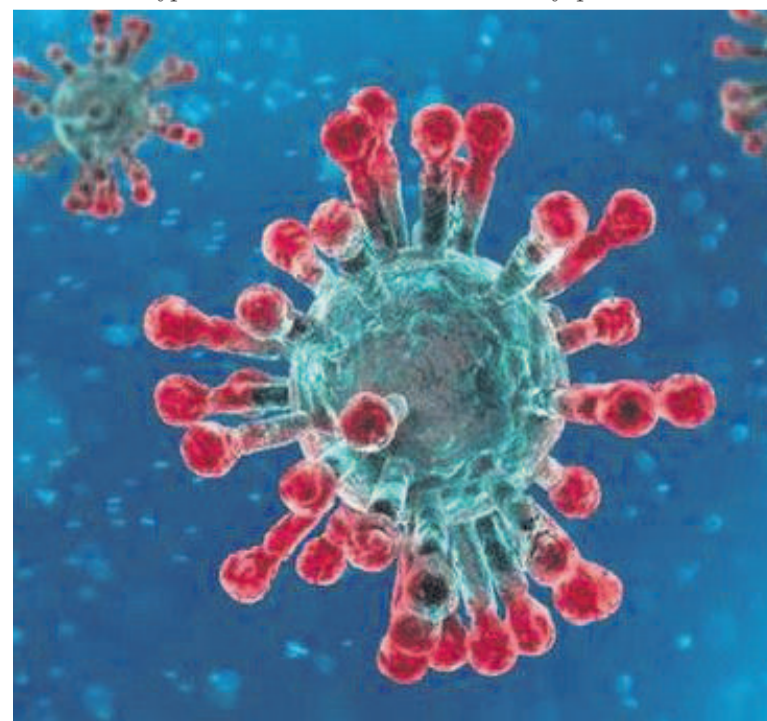
ont commencé à donner de la voix à l'image de ce jeune-homme dont le père a succombé à l'indifférence totale du personnel soignant qui, sans le consulter, conclu hâtivement à un cas positif au coronavirus. Ces genres de faits deviennent récurrents dans certains hôpitaux de Kinshasa où, entend-on dire, des familles sont poussées à faire des déclarations de décès des membres de leurs familles pour cause de Covid-19 moyennant rétribution.

Cette situation a été portée au niveau du gouvernement qui s'est décidé de s'y pencher sérieuse-

ment. En effet, lors de sa 31<sup>e</sup> réunion du Conseil des ministres tenue le 15 mai par vidéoconférence, le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a été pleinement informé au sujet de ce trafic organisé dans certains milieux médicaux à Kinshasa. Dans des vidéos partagées sur les réseaux sociaux, plusieurs membres des familles ont dénoncé, entre autres, les services de l'INRB qui les obligeraient à lier les décès de leurs membres de familles respectives au Covid-19. Pour quelle finalité ? A en croire une certaine opinion, plus le nombre des victimes au Covid-19 va crescendo, plus l'allocation financière en termes d'assistance des bailleurs de fonds serait plus consistante ! Des assertions à prendre sur des pincettes, encore que ce prétendu trafic de certificats de décès relève encore de l'émotion sans être soutenu par des preuves probantes.

Pour le chef de l'Etat, il n'est nullement question que de tels agissements puissent porter atteinte aux efforts du gouvernement congolais dans sa lutte contre la pandémie du Covid-19 qui sévit au pays depuis le 10 mars dernier. Il a exigé du ministre de la Santé de procéder aux vérifications au sujet de ces allégations et lui établir un rapport. Dossier à suivre.

A.D.



## COVID-19

## Des présidents africains prendront part, mardi 19 mai, à une conférence virtuelle sur la gouvernance mondiale

À l'heure du digital et en pleine crise de Covid-19, le New York Forum Institute organise le 19 mai à 12 heures GMT une table ronde en libre-accès autour du thème « Pour un monde résilient : l'appel de l'Afrique en faveur d'une nouvelle gouvernance mondiale ».

Initiative originale ouverte à tous sur inscription préalable et relayée en direct via Internet, cette table ronde virtuelle organisée par l'Institut que préside Richard Attias, rassemblera ce mardi des chefs d'État et de gouvernements africains. « À cette occasion, soulignent les organisateurs, nous évoquerons les réponses que l'Afrique peut apporter au monde et

les défis socio-économiques auxquels le continent est aujourd'hui confronté. »

Les présidents Macky Sall (Sénégal), Mahamadou Issoufou (Niger), Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire), Uhuru Kenyatta (Kenya) ainsi que

les ministres Rania A. Al-Mashat (Égypte) et Amadou Hott (Sénégal) y prendront la parole pour donner leur vision du continent de demain. Cette rencontre prestigieuse intervient dans un contexte de pandémie du Covid-19

qui a révélé en quelques semaines la grande vulnérabilité de nos sociétés et mis en évidence, selon les mots de Cheikh Hamidou Kane, combien « l'heure des destinées singulières est révolue ».

Le New York Forum Institute

est une fondation d'utilité publique établie à New York à l'origine de la création du NY Forum Africa. Sa mission consiste à proposer une plateforme de partage de connaissances, d'idées, de réflexions et de bonnes pratiques entre décideurs autour de la volonté commune de transformer les modèles économiques existants.

Julia Ndeko

«...Nous évoquerons les réponses que l'Afrique peut apporter au monde et les défis socio-économiques auxquels le continent est aujourd'hui confronté. »

## INTERVIEW:

## Maître Jean-Claude Katende : « dans cette action contre Joseph Kabila, nous avons voulu mettre la justice congolaise devant ses responsabilités »

Dans un entretien, le vice-président de l'Éveil patriotique indique que par l'action en justice initiée contre l'ancien chef de l'État, son mouvement attend une réponse indépendante de la justice.

**Le Courrier de Kinshasa : Maître Jean-Claude Katende, dans quel cadre intervient la plainte portée en justice contre l'ancien chef de l'État Joseph Kabila ?**

**Jean-Claude Katende :** Il ne s'agit pas d'une plainte parce que l'évêque Mukuna n'est pas directement victime d'une infraction commise par l'ancien président Joseph Kabila. Il s'agit d'une dénonciation, qui est à situer dans le cadre de l'Éveil patriotique qui milite pour que la RDC ne soit plus un pays géré par un groupe d'individus au détriment d'un autre. Pendant la gestion du pays par le président Kabila, plusieurs violations des droits de l'homme ont été commises qui peuvent le toucher directement ou indirectement. Mais il n'a jamais été interpellé, alors que les victimes se comptent par milliers dans le pays. Donc, c'est dans le cadre de la justice et de la lutte contre l'impunité que nous pouvons situer la dénonciation faite par le président de l'Éveil patriotique. C'est aussi une possibilité donnée aux victimes de s'expliquer et de trouver une solution aux problèmes endurés pendant plusieurs années.

**LCK : La loi portant sur le statut d'ancien président, notamment dans ses articles 7 et 8, ne protège-t-elle pas Joseph Kabila contre toute action judiciaire de ce genre liée aux actes posés, alors qu'il était en fonction ?**

**JCK :** Cette loi viole un prin-



cipe érigé par la Constitution, qui consiste en ce que tous les citoyens soient égaux devant la loi. Elle soustrait l'ancien président des poursuites pour les actes qu'il aurait commis dans l'exercice de ses fonctions. Mais l'article 9 de cette loi dit que l'ancien président de la République peut être poursuivi pour des crimes contre la paix et la sécurité humaine. Les cas de violation des droits de l'Homme épinglés dans la dénonciation de l'évêque Pascal Mukuna sont des crimes de sang, dont certains constituent des crimes contre l'humanité. On peut les qualifier de génocide si l'on prend en compte le cas des Kasai où il y a plus de 50 fosses communes, et de Yumbi, où il y a plus de dix fosses communes.

La même loi exige la décision des deux tiers du Congrès

pour la mise en accusation de l'ancien président. D'où les manœuvres du Front commun pour le Congo (FCC) pour contrôler le Parlement.

**LCK : Que répondez-vous à ceux qui pensent que, par rapport au principe « Non bis ibidem », selon lequel nul ne peut être poursuivi deux fois pour le même fait, l'évêque Mukuna et vous tous voudriez épargner Joseph Kabila des poursuites de la Cour pénale internationale ?**

**JCK :** Pendant les faits que nous dénonçons, le président Kabila était le commandant suprême des forces armées et de la police nationale. Cela veut dire que pour les violations des droits de l'Homme dans lesquelles la police et l'armée sont intervenues, le président Kabila avait été mis au cou-

rant. L'ancien président Kabila n'a pas été entendu sur ces questions. Ici, le principe de « Non bis ibidem » qui veut que l'on ne puisse juger les mêmes faits pour une deuxième fois n'est pas de mise parce que dans tous ces procès bidon, le président Kabila n'a pas été entendu. Nous voulons que la justice l'entende parce qu'il ne peut pas se prévaloir des procès auxquels il n'a pas été partie.

**LCK : Cette action en justice n'est-elle pas une fuite en avant pour l'évêque Pascal Mukuna qui voudrait détourner l'attention de l'opinion sur le scandale sexuel dans lequel il est impliqué ?**

**JCK :** Depuis déjà plusieurs mois, le pasteur Mukuna déclarait qu'il déposerait une dénonciation contre l'ancien président Kabila. Cette affaire de scandale sexuel n'est venue qu'après. Pour le faire taire, on a ressorti cette affaire peu crédible qui est une manipulation politique visant à affaiblir l'Éveil patriotique. Mais l'évêque n'a pas peur de ces accusations. Le peuple congolais a compris que ce sont des manœuvres pour le décourager.

**LCK : Avec la configuration politique actuelle et la position de Joseph Kabila, cette action en justice peut-elle conduire à une condamnation ?**

**JCK :** Nous avons voulu mettre la justice de la RDC devant ses responsabilités à savoir examiner la dénoncia-

tion faite par l'évêque Pascal Mukuna et y apporter une réponse. Mais, les magistrats et les juges doivent savoir qu'un jour, les actes qu'ils posent seront jugés par l'histoire.

**LCK : Au cas où la justice congolaise ne donnerait pas une suite favorable à votre requête, qu'envisagez-vous de faire ?**

**JCK :** Si la justice congolaise donne une réponse favorable à notre requête, nous allons faire en sorte que le procès ait lieu, que les Congolais apprennent la vérité sur les faits mis à charge de l'ancien président Kabila, que les victimes puissent trouver la solution. Que la suite soit favorable ou défavorable, nous attendons tout simplement une décision du parquet.

**LCK : Avez-vous un message à adresser à la justice et à la population ?**

**JCK :** A la justice, nous rappelons ce que dit la bible : la justice élève une nation. Les juges et les magistrats jouent un rôle important dans le développement démocratique d'un pays. Aussi, nous leur demandons de jouer ce rôle pour faire en sorte qu'un autre président ne se comporte pas comme si il était roi et le peuple son esclave. Et à la population, nous disons que ce mouvement est fait pour que chaque citoyen prenne conscience que ce pays lui appartient, que ce pays n'appartient pas aux politiciens et qu'il doit être mis au service de tout le monde.

Propos recueillis par Lucien Dianzenza

## FOOTBALL FÉMININ

## Agnès Rubenga fait le point de la situation d'arrêt du championnat de Kinshasa

Secrétaire de la Commission provinciale de football féminin de Kinshasa, Agnès Rubenga donne la position de son entité par rapport à la décision de la Fécofoot d'arrêter définitivement la saison sportive à la suite de la propagation de la pandémie du coronavirus.

Comme toutes les autres compétitions de football au pays, le championnat de football féminin de Kinshasa est à l'arrêt à cause de la décision de la Fédération congolaise de football association (Fécofa) prise le 16 mars 2020, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus en République démocratique du Congo.

L'instance faîtière du football congolais a d'ailleurs pris l'option de l'arrêt définitif du championnat au regard du temps beaucoup trop long de l'arrêt des activités liées au football. Intervenant sur actualite.cd sur cette situation inhabituelle, Agnès Rubenga a donné quelques éclaircissements sur les alternatives à prendre par son entité sportive. « Nous également, nous

ne sommes pas épargnés de cette mesure de la Fécofa, parce que nous dépendons de cette structure sportive. Nous attendons tous la décision, mais si jamais on levait l'option d'annuler la saison, ce sera l'exception chez nous en football féminin puisque le championnat tendait vers sa fin et je ne pense pas que chez nous, nous parlerons d'une année blanche », a-t-il indiqué. Et de préciser : « Si on annule la saison, nous n'allons pas tenir compte du classement de la saison passée pour plusieurs raisons, notamment le tenant du titre de la saison passée s'était retiré du championnat et la deuxième ne fait pas bonne figure. Donc, nous allons plutôt prendre en compte le



Agnès Rubenga

classement ou résultat de la saison en cours.»

Explicite, Agnès Rubenga a ajouté : « C'est vrai, la pandémie du coronavirus a bouleversé tout, mais concernant la Coupe du Congo ou le championnat national, la

décision viendra au niveau de la Commission nationale de football féminin qui en est l'organisatrice. Les clubs qui prendront part, si jamais la Coupe du Congo se jouait, ce sera les deux ou trois premiers clubs si on nous le demande ». C'est avec beaucoup de difficultés et, surtout, la volonté des dirigeants et des clubs que le championnat provincial de football féminin de Kinshasa est organisé. Le CSF Bikira Dauphin domine les débats, suivi du FCF Amani, et du FCF Espoir de Bandal. Le football féminin de la République démocratique du Congo a besoin d'un soutien financier sûr pour être plus compétitif et se développer de manière à rivaliser efficacement avec d'autres pays sur le continent.

Martin Engimo

## FOOTBALL-TRANSFERTS

## Luyindama se voit à Aston Villa, Kakuta pressenti à Lens

Les Congolais sont bel et bien sur le marché de transferts en ce mercato d'été.

On apprend que le défenseur central international de Galatasaray en Turquie, Christian Luyindama Nekadio, pourrait se diriger vers l'Angleterre. Selon le quotidien turc Fotomac, l'ancien joueur du Standard de Liège, du Tout-Puissant Mazembe, de Sanga Balende, du Daring Club Motema Pembe aurait déjà choisi d'ailleurs sa future destination. Il aurait préféré Aston Villa, plutôt Westham ou encore Everton. De toute manière, Christian Luyindama pourrait bien goûter au championnat considéré aujourd'hui comme le meilleur au monde, la Premier League. Blessé au genou en octobre 2019, le solide défenseur avait déjà les entraînements avec Galatasaray, club auquel il est lié jusqu'en 2022. Les dirigeants du club le plus populaire d'Istanbul pourraient laisser filer l'un de leurs piliers en défense, malgré eux, pour une clause de sortie fixée à 15 millions d'euros.

On parle de plus en plus depuis quelques jours du retour de Gaël Kakuta à Lens son club formateur où il est parti assez tôt (16 ans) vers Chelsea. Aujourd'hui à 28 ans, le milieu offensif international congolais ne peut pas rester à Amiens relégué en L2 française. Lens a re-

trouvé la Ligue 1 et se met en avant pour le retour de Kakuta dans son effectif. « Kakuta de retour à Lens ? J'ai toujours eu cette vision pour mes joueurs, en accord avec eux, de ne jamais freiner leur carrière. Je l'ai toujours démontré et ils m'en ont été vraiment reconnaissants. Simplement, chaque chose à un prix. Le prix de Kakuta ? on est dans la loi de l'offre et de la

demande », a déclaré Joannin, le dirigeant d'Amiens sur Bein Sport. Il laisse donc la porte ouverte pour les tractations. Le Congolais est aussi sur les tablettes de Strasbourg et Saint-Etienne maintenus à Ligue 1.

**Isaac Mbenza, un retour à Montpellier ?**

Ancien de Montpellier, Isaac Mbenza n'a pas pu s'affirmer à Huddersfield Town d'abord en Premier League ensuite en Championship Anglaise

(D2). Prêté à Amiens au mercato d'hiver lui qui revenait de blessures, il n'a donc pas pu vraiment jouer avec la suspension du championnat de la L2 française, et entre-temps, Amiens est descendu en L2. Donc, l'attaquant belgo-congolais envisage déjà de repartir. Et en attendant des précisions, on parle de son retour à Montpellier où il a passé quelques saisons avant de prendre la direction de l'Angleterre. Les dirigeants Montpelliérains penseraient

donc à un retour de Mbenza pour suppléer aux éventuels départs d'Andy Delort et Gaëtan Laborde. Mais le joueur est encore sous contrat d'une année avec Huddersfield qui l'avait acquis à Montpellier, ainsi que l'attaquant international béninois Steve Mounié. Au cas où la piste Mbenza n'aboutirait pas, d'autres noms circulent du côté de Montpellier : Papis Malaby Dembele de Nancy et Moussa Sylla de Monaco.

Né en France il y a 24 ans, et ancien international espoir belge, Isaac Mbenza est sélectionnable chez les Léopards de la République démocratique du Congo. Et il a ouvert la porte pour porter le maillot du pays d'origine de ses parents. « Je n'ai jamais été contacté par la sélection, mais je ne ferme pas la porte... Si on me présente un projet dans lequel je peux avoir un rôle, je ne dirais pas non. Elias Katchunga (son ancien coéquipier à Huddersfield ndr) m'a parlé de l'équipe nationale. Il m'a dit qu'il y a une bonne ambiance et que les nouveaux sont bien intégrés », a déclaré Isaac Mbenza au site web Léopardsfoot.com. Mais pour l'instant, le joueur est centré sur sa prochaine destination, lui qui ne pourrait pas suivre Amiens en L2 Française.

M.E.



Christian Luyindama aux prises avec le Belge Eden Hazard (DR)

## COVID-19

# La Fécofoot apporte une aide à la famille de football

La Fédération congolaise de football (Fécofoot) a mobilisé les moyens en vue de permettre aux 470 joueurs appartenant aux clubs de bénéficier d'un second souffle après l'arrêt des compétitions dû à la pandémie de Covid-19.

La Fédération internationale de football association (Fifa) a décidé d'aider les clubs et ses associations membres pendant cette période de crise sanitaire. Lors de sa dernière réunion du comité exécutif du 24 avril, la Fécofoot avait aussi fait des promesses. Elle avait décidé d'apporter son assistance à la famille de football. En attendant l'aide de la Fifa, la Fécofoot a anticipé. A la place d'un don de vivres et non vivres, l'organe qui gère le football national a agi autrement. La Fécofoot a en effet remis le 15 mai à son siège, des chèques aux clubs des Ligues 1 et 2, sans pourtant oublier les joueurs et joueuses des équipes nationales qui évoluent au pays.

« Nous avons travaillé avec la Fifa sur ce dossier. En attendant l'assistance promise par le président de la Fifa, nous étions contraints de prendre les fonds des coûts opérationnels de la Fécofoot d'autant plus qu'il n'y a plus de championnat pour les mettre à la disposition de la famille du football », a expliqué Jean Guy Blaise Mayolas.

Dans les clubs, la répartition des fonds s'est faite par catégorie. Les clubs de Ligue 1 ont reçu chacun un chèque d'un million de francs cfa parce qu'ils évoluent dans un championnat semi-professionnel. Selon les explications, les joueurs étant des salariés des clubs mis en chômage partiel à cause de la

pandémie. L'obligation a été donc faite aux dirigeants de les soutenir à hauteur de cinquante mille francs CFA pour les joueurs qui ne sont pas internationaux. Le président de la Fécofoot a, par ailleurs expliqué que les entraîneurs et les secrétaires généraux qui sont régulièrement payés par la Fécofoot, ne sont pas concernés par l'argent destiné aux clubs.

« Aux équipes, nous avons fait un forfait d'un million. Cet argent n'est pas destiné au président et au secrétaire général. Il concerne en principe

le reste du staff qui n'est pas pris en compte par la fédération. Vous pouvez avoir la possibilité de leur acheter un sac de riz pour leur permettre de passer ces moments difficiles », a précisé le président de la Fécofoot.

De son côté, Mathias Mouleho, secrétaire général de l'Ac Léopards de Dolisie a salué le geste de la fécofoot. « Dès lors que la Fifa via notre fédération réagit de telle manière, c'est une bonne chose. Quand quelqu'un te partage, la première chose, il faut dire merci. C'est un grand

souffle pour les dirigeants et les sportifs que nous sommes », a-t-il commenté.

Les clubs de la Ligue 2 et du football féminin qui évoluent en amateur ont de leur côté reçu chacun un chèque de cinq cent mille francs CFA. Dans ces deux catégories, les clubs vont définir eux-mêmes le montant à donner à chacun de ses joueurs. « C'est une bonne initiative. Nous sommes très contents parce qu'actuellement nous sommes dans l'incapacité d'aider nos joueurs dans le cadre du confinement. Nous avons au niveau

de la Ligue 2 reçu cinq cent mille francs CFA, c'est le geste qui compte », a déclaré Franck Kaba, président du club AS Elbo. La Fécofoot a aussi apporté son soutien aux Diables rouges locaux retenus pour participer au Championnat d'Afrique des nations du Cameroun qui a été reporté à cause du coronavirus. Chacun des sélectionnés a reçu via son compte mobile, la somme de cent mille francs CFA, le montant retenu pour les joueurs internationaux. Le même geste a été fait à chacune des joueuses des Diables rouges seniors dames et celles des moins de 20 ans.

En dehors des joueurs, la Fécofoot a fait un chèque d'un million à chacune des ligues départementales et de deux millions cinq cent mille pour la Ligue nationale de football. Elle a aussi apporté son soutien à l'ensemble de la famille de football, notamment les anciens Diables rouges de Yaoundé 72, anciens présidents de la Fédération, anciens membres du comité exécutif, les arbitres (cent mille francs CFA pour les internationaux et cinquante pour les fédéraux), les commissaires aux matches, les membres des commissions spécialisées, la presse sportive... D'ici là, a-t-on appris, la Fécofoot apportera sa contribution au Fonds national de solidarité en remettant un chèque au ministre délégué au Budget.

**James Golden Eloué**



Jean Guy Blaise Mayolas remettant le chèque au représentant des Diables noirs ADIAC

## RÉFLEXION

# L'information au cœur de la lutte contre les pandémies

En prenant du recul par rapport à l'actualité immédiate et tout bien réfléchi, concernant notre métier d'observateur, l'une des grandes leçons que la pandémie du coronavirus porte en elle est bien celle du rôle essentiel que peut, que doit jouer la presse dans la société moderne. Durement frappés par le confinement, autrement dit la distanciation et le repli temporaire sur soi, que provoque partout dans le monde la lutte contre le Covid-19, les peuples des cinq continents découvrent, ou redécouvrent que l'information est, contrairement aux apparences, le lien le plus fort qui unit les hommes. Mais qu'elle est aussi la meilleure arme contre les pandémies de toutes sortes – ethniques, religieuses, politiques, climatiques – et pas seulement biologiques qui menacent aujourd'hui l'humanité.

Confinés un temps chez eux tous les hommes, sur les cinq continents que compte la planète, utilisent désormais les multiples moyens que les nou-

velles technologies ont développé ces dernières décennies ; ils le font pour communiquer d'abord avec les leurs, pour comprendre ensuite ce qui se passe réellement autour d'eux du fait de l'expansion aussi rapide que mortelle d'un virus né loin, très loin de leur lieu de vie. Positionnés en permanence ou presque devant leurs écrans de télévision, devant leurs tablettes, devant leurs smartphones, devant leurs ordinateurs, ils cherchent à anticiper l'avenir immédiat en surfant sur tous les moyens d'information disponibles, réseaux sociaux compris.

Mais comme le montre l'audience croissante des chaînes de télévision, de radio et surtout de la presse écrite qui a saisi elle-même cette occasion pour développer ses propres canaux sur la « toile », nombre de confinés ont découvert que la presse, entendue au sens large, est aujourd'hui plus encore qu'hier l'un des moyens les plus sûrs de s'informer de ce qui se passe autour de soi. Dans un monde que polluent les « fake news », autrement dit les fausses

nouvelles diffusées par toutes sortes d'individus et de groupuscules mus par l'appât du gain, par l'ambition politique ou par le goût du mensonge, il est apparu de façon claire que la presse demeure plus que jamais l'un des moyens les plus sûrs d'approcher la vérité.

Et comme les éditeurs, partout, ont développé des versions numériques de leurs journaux afin que leurs lecteurs puissent, où qu'ils vivent, recevoir chaque jour les informations, les commentaires, les éditoriaux, les prises de position que ceux-ci diffusent, ils ont franchi une étape décisive dans la modernisation de leur métier, de notre métier. Certes, ce mouvement avait commencé bien avant que se répande le coronavirus sur toute la surface du globe – nous en avons donné nous-mêmes la preuve à nos nombreux lecteurs ces dernières années –, mais il s'est amplifié ces derniers mois et ne fera en vérité que s'accélérer dans les années à venir.

Vous qui lisez ces quelques lignes sachez donc que nous réfléchissons acti-

vement, nous journalistes, éditeurs, diffuseurs, techniciens, gestionnaires sur la façon de rendre notre propre agence de presse, nos propres quotidiens et de façon plus générale toutes nos publications encore plus accessibles où que vous résidiez, sur le territoire national comme partout ailleurs dans le monde. Telle est, en effet, l'une des leçons que la terrible épreuve planétaire du coronavirus nous a enseignée.

La diffusion prochaine sur notre site internet d'une newsletter destinée à toutes celles et à tous ceux qui sont à la recherche d'informations fiables sur le Congo donnera une idée précise du travail qu'accomplissent nos équipes dans le but de répondre à ces attentes et de la réflexion globale que suscite aujourd'hui l'expansion du Covid-19 dans le monde de l'information. Complétant nos sites internet et notre ADIAC TV, elle nous permettra de lutter plus efficacement encore, à notre niveau, contre les pandémies de toutes sortes qui menacent la paix.

**Jean-Paul Pigasse**